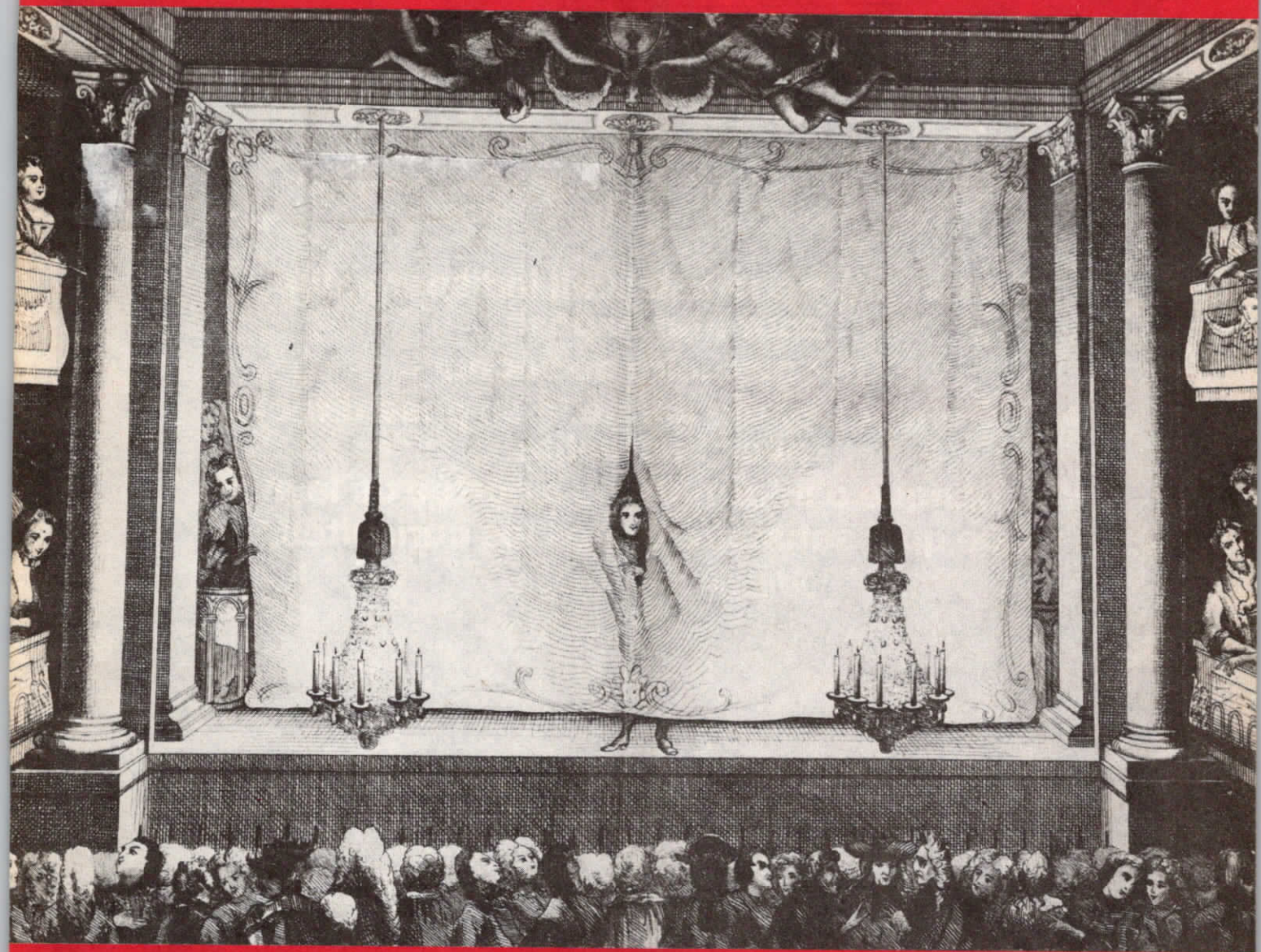


l'éducation



trois siècles
de Comédie-Française

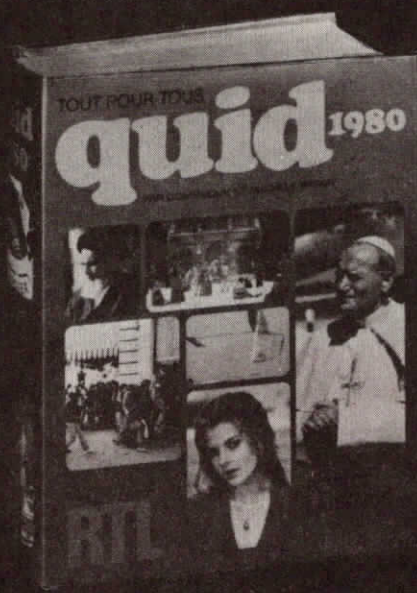
quid 80

**Des milliers de réponses
aux questions que vous vous posez...
et à celles que l'on vous pose
QUID 80 vous les fournit.**

Pour en savoir plus dans tous les domaines :
histoire, religions, arts, sciences, politique,
économie, finances, salaires, sports, spectacles,
enseignement, transports, armée...

- **Un instrument de travail indispensable pour tout exposé.**
- **Une mémoire de secours.**
- **Une encyclopédie annuelle en prise directe avec l'actualité.**
- **Une banque d'informations à portée de la main.**
- **De quoi satisfaire toutes les curiosités.**

QUID 80 : 1 680 pages



l'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros

Rédaction, publicité, annonces
2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

Abonnements
215, boulevard Macdonald - 75019 Paris
Tél. : 202-80-88

le numéro ordinaire : 4 F
le numéro spécial : 6 F
Abonnement annuel : France 100 F
étranger 130 F

C.C.P. 31-680-34 F (La Source)

Pour tout changement d'adresse, Joindre
une bande d'expédition et 2,60 F en timbres.

une semaine après l'autre

- 4 **entre deux mots**, par Maurice Guillot
- 4 **formation des maitres : première étape**, entretien avec Michel Moisan, secrétaire général du SNIDEN
- 7 **le monde clos de l'enseignant**, par Nicole Gauthier
- 8 **budget : 0,64 % !**

cette école innombrable

- 9 **une hiérarchie aux yeux bleus**, par Strapontinus
- 10 **l'éducation-débat : le collège unique, chimère ou progrès ?**
- 14 **vous avez la parole : courrier des lecteurs**

à votre service

- 15 **l'éducation a retenu pour vous cette semaine**
- 16 **textes officiels : vous lirez au B.O.**
- 16 **vous avez la réponse**, par René Guy
- 18 **pédagogie quotidienne : les médicaments et leur consommation**, par Claire Méral
- 19 **documentation : à l'écoute des jeunes ; qui ne connaît pas les dossiers de VEN ?**, par Pierre Ferran
- 20 **CNDP : nouvelle série sur Antenne 2**
- 21 **sur votre agenda**

l'homme créateur

- 24 **Soulages au-delà du geste**, par Patrick Négroni
- 26 **panorama - cinéma : retour de flamme ; à lire**, par Etienne Fuzelier ; **théâtre : la voix de Racine ; la parole retrouvée ; un jeu dangereux**, par Pierre-Bernard Marquet ; **disques : ici et ailleurs**, par Bernard Blanc

le monde comme il va

- 29 **la vieille dame qui revient de loin**, par Pierre-Bernard Marquet
- 34 **mots croisés — bridge**

photos — couverture et p. 29 : Roger-Viollet ; p. 27 et 28 : Lot.



L'électricité, c'est d'abord des hommes. Elle a beau venir de loin, l'électricité court si vite qu'elle arrive toujours à l'heure. D'ailleurs, on l'appelle souvent "courant". Ce que l'on oublie, c'est qu'elle doit aussi partir à point.

De l'usine où elle naît à la prise d'où elle sort, des hommes l'accompagnent de relais en relais. Il y a d'abord la maîtrise des forces naturelles : l'eau, le feu, la fission nucléaire.

Puis, c'est le contrôle et l'intervention des machines. Alors l'électricité commence seulement à courir sur les lignes.

Des techniciens veillent à ce que, dans chaque usine, les départs soient pris au bon moment, que les voies ne soient jamais encombrées, qu'aux carrefours les aiguillages fonctionnent correctement. Toujours prêts à intervenir au moindre incident, ils sont 20000 à produire et à transporter cette énergie qui ne se stocke pas.

Grâce aux hommes qui travaillent pour elle, l'électricité
est jamais en retard à l'arrivée.

EDF
UN SERVICE D'HOMMES

L'électricité produite par toutes les usines françaises voyage à très haute tension sur 36 000 km de lignes qui se croisent en 450 points appelés postes. L'ensemble constitue le réseau national d'interconnexion lui-même relié aux pays limitrophes.

Dans ces postes, des transformateurs changent

la tension de l'énergie électrique pour lui permettre de passer d'une ligne à une autre. Il faut, en effet, une tension très élevée pour transporter une grande quantité d'énergie à longue distance.

Mais il faut abaisser progressivement la tension pour la répartir, puis l'adapter aux besoins des utilisateurs.

6000 hommes veillent sur tous ces postes et toutes ces lignes. Ils les entretiennent, les réparent et débloquent les circuits en cas d'incidents. Ils font en sorte que l'électricité, produite à la mesure de besoins qui varient d'heure en heure et de lieu en lieu, arrive partout dans l'exacte mesure demandée.

entre deux mots

Avez-vous lu ? Les budgets de l'Éducation et de la Jeunesse et des Sports ont été votés dans « l'indifférence générale » et sont passés « comme une lettre à la poste » !

■ Vous remarquerez d'ailleurs qu'avec 10 % pour le premier et 3,4 % pour le second, ils augmentent moins que l'affranchissement de ladite lettre ! Cela dit, il y a eu tout de même un baroud d'honneur autant de la part de l'opposition que de la majorité

Le baroud d'honneur est entré dans les mœurs : on déplore, on s'indigne, et finalement le budget est voté.

■ L'an dernier, les députés avaient refusé de voter le budget Jeunesse et Sports en première lecture.

Et son augmentation était plus importante que cette année, c'est à n'y rien comprendre !

■ Croyez-vous que c'est une démission de la part de nos représentants élus ?

Je ne sais pas, mais je constate que ce sont toujours les mêmes qui montent au créneau, et que les débats qui intéressent TOUS les Français, puisqu'il s'agit de l'éducation et de la jeunesse, se déroulent devant trente ou quarante députés dans le meilleur des cas...

■ Ils ont peut-être d'autres chats à fouetter !

Il n'empêche que le budget de la Jeunesse et des Sports ne représente plus que 0,64 % du budget de l'État et que celui de l'Éducation est dorénavant moins important que celui de la Défense.

■ Oui mais, l'austérité, la chute démographique...

Elles ont bon dos ! Alors que l'on demande à l'école, à ses enseignants de retrouver les « valeurs morales », le « goût de l'effort », que voyons-nous ? La résignation générale chez les représentants de la nation.

■ Ils font ce qu'ils peuvent. Y a-t-il une autre attitude possible quand, quoi qu'il arrive, tout le monde sait bien que le budget proposé sera voté ? Alors, après...

Désolé, mais j'ai tous les jours des élèves, des jeunes dans ma classe, et je ne me reconnais aucun droit à la résignation ! Et d'ailleurs, qui me reconnaîtrait ce droit, je vous le demande ?

Maurice Guillot

formation

Depuis la rentrée, la phase de sensibilisation à laquelle sont astreints les nouveaux élèves-maîtres se déroule sur le terrain.

Elle est placée, pour une bonne part, sous la responsabilité des IDEN.

Nous avons demandé à Michel Moisan, secrétaire général du SNIDEN, ce qu'il en était.

● La première phase de la nouvelle formation des maîtres se déroule sur le terrain puisqu'il s'agit d'un trimestre de sensibilisation. Les IDEN se trouvent donc être les premiers témoins. Qu'en est-il exactement ?

Depuis de très longues années, le SNIDEN s'efforce de promouvoir un certain nombre d'idées et de techniques de formation. Ce séjour de sensibilisation correspondait à ce que nous attendions depuis longtemps, et d'ailleurs ce n'est pas le seul élément qui fasse que nous soyons satisfaits de l'ensemble des textes sur cette nouvelle formation tels qu'ils sont apparus, dans la mesure où ils s'efforcent d'intégrer la théorie et la pratique, et peut-être allons-nous pouvoir enfin arriver à ce que la théorie aide à la pratique et que la pratique, éventuellement, puisse nourrir la théorie, ce qui pour nous est très important. Une formation allongée à trois ans, sanctionnée par la certification universitaire d'une dominante, se traduira, chez les instituteurs, par la diversification de la formation. C'est là une des conditions qui nous permettront peut-être un jour de voir

des maîtres : première étape

naître l'équipe éducative, que nous concevons sous la forme d'une complémentarité entre des équipiers et non pas comme la juxtaposition d'individus standard. Cette idée reste un concept de base dans notre prospective au niveau de l'éducation, mais, il faut bien le dire, dans l'état actuel des choses, l'équipe est plus un espoir qu'une réalité.

Cela dit les IDEN se sont engagés, je dirai de façon massive, sur cette formation, et ils n'ont pas fait un préalable de la satisfaction de leurs revendications dans le domaine des moyens qu'il leur faudra bien obtenir. Actuellement, sur le terrain, ils consacrent beaucoup de temps et d'efforts à la réussite de cette opération. L'intervention de cette période de sensibilisation est pour nous quelque chose de tout à fait original, tout à fait nouveau, mais une certaine confusion risque de se faire jour : il ne faut pas confondre le séjour de sensibilisation, par lequel un normalien est en contact avec les réalités professionnelles du métier auquel il se destine, avec une formation structurée où déjà on lui enseignerait à faire des séquences en forme. Ce n'est pas l'objectif. Il ne s'agit pas d'une formation en trois mois ! Et je crois que les collègues IDEN l'ont bien compris sur le terrain. Ils essaient de faire en sorte que les normaliens tirent le maximum de ce contact particulièrement riche entre un jeune qui se destine à un métier et ceux qui le pratiquent déjà. On ne demande pas autre chose, au fond, aux instituteurs que d'accueillir les normaliens, de les renseigner, de satisfaire leur curiosité et cela sans que pèsent sur eux trop de contraintes institutionnelles. S'il y a trop de « présence » des formateurs, les instituteurs risquent de se décourager et de ne pas engager ce contact, pourtant extrêmement enrichissant pour eux aussi. A la limite,

on pourrait presque dire que la présence d'un jeune dans une classe constitue un élément de la formation continue de celui qui le reçoit car il peut, à cette occasion, repenser les problèmes de son métier. On souhaiterait que la formation continue puisse s'articuler sur cette formation initiale, en prenant appui notamment sur cette période de sensibilisation.

● Est-ce que le volontariat des instituteurs qui accueillent les élèves maîtres ne pose pas problème ?

Il faut que les instituteurs soient des volontaires : il ne serait pas pensable qu'on les oblige à recevoir un normalien. Mais il faut donner à cette relation que l'on essaie de mettre en place son véritable sens et, si on y parvient, je crois que les instituteurs seront volontaires. On ne leur demande pas de faire le métier de formateur, d'être des maîtres d'application, ou des conseillers pédagogiques, on leur demande simplement de faire vivre leur expérience du métier à quelqu'un qui se destine à ce métier. Il faut que le futur enseignant sache où il va, il faut qu'il puisse éventuellement refuser, après inventaire, une profession à laquelle il ne se sentirait plus destiné.

● La tutelle de l'IDEN pour l'instituteur qui a accepté l'élève-maître ne risque-t-elle pas d'être perçue en termes d'inspection ?

L'inspecteur, dans cette affaire, constitue avant tout une instance de facilitation de la relation. Il doit aider à ce qu'elle se développe. Il n'est pas du tout là pour chercher ce qui, dans le travail de l'instituteur d'accueil, pourrait être non conforme à une norme ! Nous savons bien qu'on peut évoquer le « poids hiérarchique » de l'IDEN, comme on peut penser aussi

au « poids scientifique » de tel ou tel PEN, mais à nos yeux, tous les formateurs doivent faciliter au maximum cette période de sensibilisation, en la laissant se développer dans un climat d'authenticité, sans essayer prématurément, ou de l'orienter, ou d'injecter des contenus. Il y a trois ans pour former les instituteurs, et quand on dit « séjour », on marque bien la différence qu'il y a avec un stage de formation. En aucun cas l'activité de formation ne saurait donner lieu à des « contrôles » insidieux des instituteurs par quelque formateur que ce soit.

Cette sensibilisation doit être réussie, elle est l'une des clés de la rénovation en cours.

● Ne craignez-vous pas que le poids hiérarchique de l'IDEN fausse quand même un peu cette première phase de formation et dérouté quelque peu ? Que certains y voient un rapport d'autorité supplémentaire ?

Je pense que le poids hiérarchique de l'IDEN ne déroutera que ceux qui ont envie en définitive d'être déroutés. Au fond, l'expérience que nous menons en ce moment montre que le poids hiérarchique de l'IDEN, dans la phase de formation, n'intervient pas comme un obstacle. Il faut savoir, face à ces problèmes, prendre l'attitude qui convient.

Nous avons la faiblesse de penser que si, par exemple, nous abandonnions nos responsabilités de gestion et nos responsabilités administratives, elles seraient sans doute dévolues à d'autres et ce ne serait pas forcément mieux. Les instituteurs, parmi ceux qui contestent systématiquement l'inspection, s'apercevraient vite qu'ils ont fait un marché de dupes, en échangeant l'inspecteur contre une autre instance d'autorité. C'est un faux problème. Nous affirmons que

l'inspection implique la dimension-formation : un inspecteur est et doit être un formateur. Nous représentons une certaine conception de la hiérarchie sous la forme d'un corps intermédiaire de « formateurs-gestionnaires » capables d'assurer la communication, à la fois du haut vers le bas et du bas vers le haut dans la pyramide administrative. Les IDEN peuvent mieux encore jouer ce rôle si on leur en donne les moyens.

● **Le terme de « sensibilisation » est-il effectivement bien compris par tous les partenaires ?**

Je pense que la difficulté, c'est effectivement de faire que le terme soit bien compris dans son véritable sens. Il faut même lutter quelquefois contre des bonnes volontés excessives qui voudraient déjà enseigner aux normaliens à faire tel ou tel type de séquence. Le problème se posera toujours, chaque fois que l'on essaiera de promouvoir un type nouveau d'attitudes. Quels que soient les textes, c'est sur le terrain que les choses vont se gagner, et nous aimerions bien que l'autorité ministérielle nous donne les moyens, à nous IDEN, et sans doute aussi aux autres partenaires qui participent à la formation, de mener au bout et dans les meilleures conditions possibles cette expérience originale et intéressante.

● **Quels sont les moyens que vous réclamez ?**

Dans ces stages de sensibilisation, les IDEN sont chargés de missions de coordination, auprès des uns et des autres. On peut approximativement évaluer le temps passé à cette tâche à un peu plus de dix heures par semaine, pour tous les collègues qui s'occupent de la formation initiale et qui reçoivent un certain nombre de normaliens dans leur circonscription. Ces dix heures, il faut pouvoir les dégager sans pour autant les prélever sur d'autres activités indispensables dans l'exercice de la profession qui est la nôtre. D'ailleurs si nous n'assurions pas des responsabilités de

gestion, nous n'aurions aucune prise sur le système, nous ne pourrions pas organiser cette phase de la formation ! Mais l'ensemble finit par devenir un « forfait impossible ».

Nous souhaitons, certes, que l'on tienne compte de ces activités nouvelles, en termes de rémunération, mais aussi en termes de conditions de travail, et en termes de moyens matériels. Nous demandons aux autorités ministérielles d'être cohérentes avec leurs propres objectifs.

● **Comment va s'analyser, par rapport à ce premier trimestre, l'action de l'IDEN dans la suite de cette formation ?**

À l'issue de cette première phase d'un trimestre, les IDEN seront intégrés, en fonction de la répartition qui se fera normalement entre les formateurs, dès janvier, sous la forme du travail relatif aux unités de formation, et ils auront à participer à des évaluations.

Pour nous, évaluer c'est d'abord permettre à celui qui n'a pas les aptitudes pour exercer le métier d'instituteur — et qui ne sont pas simplement des aptitudes liées à tel ou tel type de conformité à un modèle, ministériel ou même social — de s'en rendre compte par lui-même. Il est vrai qu'il y a aussi des problèmes, peut-être très rares, d'incompatibilité fondamentale avec la profession, et je crois que ce sera le rôle des formateurs, qu'ils soient IDEN, PEN, ou conseillers pédagogiques, d'expliquer à celui qui serait éventuellement dans ce cas qu'il se prépare une existence difficile. Il faut avoir alors le courage de le dire, et celui de prendre ses responsabilités. Mais cela dit, si on met à part ces cas exceptionnels, l'intérêt de ces premières démarches, c'est d'amener les normaliens à formuler une demande de formation et il ne serait pas pensable que cette demande ne soit pas prise en compte dans une négociation. Nous souhaitons former par l'animation, ce qui implique évidemment qu'on fasse appel à l'initiative et à la réflexion de ceux auxquels on s'adresse, pour une

évaluation en commun aboutissant à un contrat. Pour la suite, nous ne participerons peut-être pas de manière déterminante aux unités de formation qui sont constitutives du DEUG. Nous avons demandé ce DEUG, et nous aimerions que ce soit un vrai DEUG qui permette ensuite de poursuivre en licence éventuellement afin de permettre l'acquisition d'une qualification supplémentaire.

Nous pensons à cet égard que les enseignants de l'enseignement supérieur, même s'ils n'ont pas directement de responsabilités dans la première année, devraient être associés, sinon au pilotage direct de cette phase, mais au moins à son observation, y compris lors du premier trimestre. Ils pourraient sans doute apporter des suggestions utiles. Nous sommes au fond dans tout cela pour une collaboration la plus large possible entre tous les formateurs, qu'il s'agisse de professeurs d'écoles normales, de directeurs d'écoles normales, de conseillers pédagogiques, de maîtres-formateurs et de professeurs de l'enseignement supérieur, à l'intérieur d'une structure qui fonctionnerait, sans pour autant compromettre les aires de responsabilités des uns et des autres, dans un système institutionnel clairement défini. C'est à ce prix d'ailleurs que la nouvelle formation sera efficace et qu'elle réussira sur le terrain.

● **Pour conclure, la succession de ces phases de formation ne risque-t-elle pas de créer une hiérarchie de fait ? Les IDEN en premier, les professeurs d'écoles normales en second, les professeurs d'universités en troisième lieu. Est-ce que cela ne risque pas de manquer de cohérence ?**

La succession de ces phases n'est pas commandée par l'existence de tel ou tel corps plutôt que de tel ou tel autre, elle est en fait commandée par la méthode à laquelle on veut faire appel. À partir du moment où on veut intégrer la réalité professionnelle et les nécessaires apports de formation théorique au niveau des conte-

le monde clos de l'enseignant

Comment concevoir une politique de formation des enseignants ?

C'est essentiellement à cette question qu'ont réfléchi pendant trois jours, du 18 au 20 octobre, les enseignants, chercheurs, formateurs et inspecteurs qui ont participé à un colloque sur la formation des maîtres, organisé par l'Institut des sciences de l'éducation de Paris X — Nanterre. Deux cents participants ont essayé d'analyser les contradictions du métier d'enseignant, l'importance de la formation continue, les finalités et les objectifs de cette formation. Non sans difficultés.

nus, il y a deux méthodes. Ou on commence par les contenus, et c'est alors un type de démarche dogmatique, ou bien on commence par le terrain dont on fait l'inventaire pour ensuite en dégager la problématique et faire appel à la théorie. Voilà pour nous la démarche active, celle qui tient compte des réalités d'abord et ne part pas d'a-priori. Et si les IDEN se trouvent chronologiquement dans les premiers à intervenir, c'est tout simplement parce qu'ils sont responsables du terrain. Et nous récusons tout autre interprétation.

Sur le plan institutionnel chacune des aires : université, école normale et terrain, correspondent à des contraintes particulières, donc à des zones de responsabilités particulières. Le véritable progrès, ce serait d'essayer de coordonner l'ensemble de ces aires pour établir un projet qui soit cohérent. Actuellement il y a des problèmes dans les relations entre ces différentes aires. Il y a des relations entre l'école normale et l'université, entre l'école normale et les IDEN, mais pas encore entre les IDEN et l'université. Nous sommes prêts à accueillir des professeurs d'université dans nos circonscriptions et je crois pouvoir dire que l'université ne serait pas contre le fait d'accueillir des IDEN pour des travaux à définir.

● Dans l'état actuel des choses et à mi-chemin de ce premier trimestre de sensibilisation, êtes-vous optimiste malgré tout ou pensez-vous que d'autres problèmes risquent encore de surgir ?

Après cet engagement qui a été le fait des IDEN, il faut que l'institution ministérielle nous donne les moyens de poursuivre. Nous devons faire en décembre une analyse des conditions de travail qui nous seront faites.

Une partie fondamentale se joue, elle s'est jouée sur le plan institutionnel, sur celui des textes, et ce fut très important. Mais je crois qu'elle ne trouvera sa véritable réussite que sur le terrain.

Propos recueillis par
Maurice Guillot

VINGT-QUATRE chercheurs, quarante-sept universitaires, soixante-huit formateurs, douze professeurs d'école normale, d'ENS et d'ENNA, trente-deux enseignants du second degré... et huit instituteurs et quelques élèves se proposaient de « faire le point sur les expériences et réflexions » en réunissant tous les partenaires intéressés. Bilan somme toute assez négatif : « Toute innovation, tout effort pour améliorer l'efficacité ou le climat de l'enseignement, toute tentative pour donner de meilleures chances aux élèves culturellement défavorisés, est tenue pour illusoire dans un système qui continue à fonctionner selon la même logique sélective » : ces propos du rapport préliminaire de Gilles Ferry, enseignant à l'Institut des sciences de l'éducation de Nanterre, aurait aussi bien pu servir de conclusion au colloque.

Il a été bien entendu question, en premier lieu, de l'enseignant. Celui-ci était pourtant sous-représenté — « à cause de refus d'autorisations d'absence », expliquaient les organisateurs, les participants ont analysé sa crise d'identité professionnelle ; selon l'un d'entre eux, « on assigne tour à tour à l'enseignant des rôles d'éducateur, d'ani-

mateur, de médiateur... Il est souvent déchiré entre son appartenance à un système implacable dans lequel il lui est difficile de se singulariser et sa volonté de mieux éduquer les enfants dont il a la charge ». L'enseignant semble être au cœur d'une réalité sur laquelle il n'a aucune prise réelle : il vit un « malaise de sélectionneur », « il est masochiste » ont déclaré d'autres participants. Ou encore : « Il se fait une complicité de l'institution et des personnes entre les contraintes du métier d'une part, et la sécurité de l'emploi d'autre part. »

Dans sa conclusion, Gilles Ferry a résumé ainsi le sentiment dominant : « Le monde clos dans lequel vit l'enseignant le met dans une perspective d'irréalité. Il est tenté de reproduire — ou non — des comportements qu'il avait durant sa scolarité ; il est lié à une structure institutionnelle : celle de l'école. » Les quelques élèves présents ont affirmé : « La mentalité des enseignants change, mais leur pédagogie reste. »

Le tableau dressé à l'issue du colloque sur la profession était plutôt pessimiste, même si la responsabilité n'en a pas été complètement reportée sur les seuls professeurs et instituteurs — qui, isolés parmi

les chercheurs et universitaires, avaient le sentiment désagréable de servir d'« alibis ». « Il ne faut pas attendre de ce colloque ce que le ministère de l'Éducation ne veut pas faire », a déclaré Jacques Ardoino, professeur à l'Université de Caen. *Il faut d'abord s'approprier la formation. A nous ensuite de faire le tri de ce qu'on peut y trouver.* »

La formation a été le deuxième grand thème d'analyse au cours de ces trois journées. Les participants en ont — là encore — souligné les limites : « La formation des enseignants ne peut être la potion magique d'une société en crise », a ainsi annoncé Bernard Charlot, enseignant à l'école normale du Mans. Beaucoup ont dénoncé le simulacre de formation donné aux enseignants : « Le travail de formation n'est pas fait ; il est livré aux petits puissants du moment, en reconnaissance des rapports de force existants, et non des capacités ou des besoins de professionnels à former », a précisé Louis Marmoz, du département des sciences de l'éducation de Nanterre. *Il est hors de question de former sérieusement des enseignants : le libéralisme dont on se pare empêche de concevoir les enseignants comme des formateurs au service immédiat et direct des principes édictés par une direction politique clairvoyante, qu'il s'agirait de former fortement dans l'esprit de l'État et de l'intérêt commun, trop flou.* »

Comment articuler les dimensions psychologique, sociologique et pratique dans la description de l'enseignant ? Sa formation est à la fois personnelle, professionnelle et

sociale. Dans bien des cas, elle est mal maîtrisée et aboutit souvent à un constat d'impuissance. Alors que faire ? Quelles conclusions tirer de ce colloque ? Les organisateurs ont relancé un débat dont il a été largement question cette année ; ils ont permis, et c'était là un de leurs buts, de faire réfléchir des universitaires sur cette formation, alors que ceux-ci sont sur le point d'en être partie prenante. C'est bien là le rôle, estime Gilles Ferry, d'un Institut des sciences de l'éducation, qui n'est pas impliqué directement dans la formation des maîtres et des professeurs, mais qui travaille principalement avec eux, leur apportant des éléments de réflexion complémentaires.

La large participation des universitaires et des chercheurs au colloque de Nanterre démontre également que ce thème est d'importance et suscite les attentions les plus diverses. Malheureusement, les praticiens étaient trop peu nombreux pour apporter leur expérience et pour que leur parole soit valablement entendue. S'il a été souvent question de la place des enseignants dans la société actuelle, ils n'ont pas toujours pu, comme ils le désiraient, expliquer et faire comprendre toutes les difficultés qu'ils rencontraient sur le terrain. Les travaux thématiques en ateliers ont certes permis des échanges. Mais tous ceux qui ont participé à ce colloque auront bien des difficultés à faire sortir ces réflexions de l'université. Et plus encore à faire admettre leur analyse sur la fonction et la formation des enseignants.

Nicole Gauthier

0,64 % !

0,64 % : c'est la part du budget de l'État consacrée cette année à la Jeunesse et aux Sports. Alors que le budget général augmente de 14,3 %, celui du ministère de Jean-Pierre Soisson fête l'année olympique avec une progression des crédits de 3,39 %. C'est le plus grand budget de rigueur du budget d'austérité. Les rapporteurs qui ont ouvert les débats ont émis de larges réserves : « Cette année, ce budget a été le cadet des soucis du gouvernement », a notamment déclaré Bernard Marie (RPR), rapporteur spécial de la commission des Finances.

Les animateurs et responsables des mouvements de jeunesse ont été déçus : les crédits de leurs associations n'augmentent que de 1,7 %. Ceux des centres de vacances diminuent de 2,7 %. Seules, les sommes accordées à la formation des animateurs augmentent de 10,9 %.

En matière de sport, la création de 980 postes nouveaux de professeurs et de professeurs adjoints d'éducation physique et sportive semble insuffisante aux syndicats d'enseignants. En outre, le gouvernement fait de plus en plus appel aux ressources extra-budgétaires : les sommes prélevées sur les recettes du PMU et du Loto s'élèvent cette année à 182 millions de francs (elles étaient de 8 millions il y a quatre ans). Au nom du Parti socialiste, Michel Sainte-Marie a déclaré : « Les moyens extra-budgétaires ne sont pas des moyens supplémentaires et marquent le renoncement de l'État à ses obligations. »

René Moustard, président de la FSGT, a violemment réagi : « M. Soisson trompe l'opinion, a-t-il affirmé. Le sport français ne sort pas de la misère ; il n'est pas sur la voie du redressement. Mais la manipulation des chiffres a atteint un niveau tout à fait exceptionnel... »

N. G.

l'éducation

ne paraîtra pas le 15 novembre.

Son prochain numéro, « spécial automne », daté du 22 novembre,

aura pour thème

le « métier » de parents.

une hiérarchie aux yeux bleus

LE PERE UBU s'en allait seul au désert, en emportant toute la phynance. Il poussait jusqu'au bout des contradictions le principe de la hiérarchie. Pour être maître de soi comme de l'univers, il est plus commode qu'il n'y ait pas d'univers. A vrai dire, dans une telle situation, l'oncle Sigmund aurait encore de quoi s'occuper mais, pour l'instant, faisons comme si ce problème n'existait pas. Reste à s'interroger sur la réalité de notre vie collective, si l'on veut bien admettre au moins que même les ermites du mont Athos se déterminent par leurs rapports avec autrui.

La hiérarchie est à l'ordre du jour, depuis quelques décennies, notamment dans toutes les instances sociales de l'enfermement : école, hôpital, prison, église, bureaucraties diverses, etc. D'un côté comme de l'autre, les arguments sont désormais tellement connus qu'on a l'impression de les avoir toujours entendus, et que, par ailleurs, on se sent coupable de ne pas choisir l'un quelconque des deux camps avant tout examen. Les questions qui suivent seront donc simplistes, produites par quelqu'un dont les certitudes ont tendance à s'effriter, même si les convictions restent aussi vivaces.

Est-ce qu'il existe de bonnes hiérarchies ? En a-t-on rencontré et, si oui, à quoi les a-t-on reconnues ? Pourrait-on se fier, par exemple, à un indice de satisfaction de ceux qui les subissent ? Dans l'institution éducative, la hiérarchie, cèle-

bre et chaque jour mentionnée, c'est quoi ? Qui, exactement, la détient et, surtout, avec quels pouvoirs réels, et sur qui ? Comment se manifeste-t-elle dans la vie de ceux qui l'exercent ? Pour les autres, elle constitue un blocage, un frein, un empêchement : à quel propos et comment ?

Complémentairement, on peut ajouter ceci : où trouve-t-on quelqu'un qui ne soit le supérieur hiérarchique de personne ? Le pouvoir hiérarchique du directeur d'établissement à l'égard des professeurs est-il du même type que celui des enseignants sur les élèves ? La conscience de la hiérarchie fait-elle nécessairement partie de celle-ci ? Y a-t-il antinomie entre liberté(s) et hiérarchie ? Que signifie, concrètement, l'absence de hiérarchie ? On la remarque à quels signes ? Peut-on en proposer quelques exemples (autres que verbaux) ?

Les réponses abondent à toutes ces questions, nul ne l'ignore, mais précisément ce trop-plein est un indice inquiétant. On connaît les analyses nombreuses sur l'inspection notamment, mais leur résultat le plus clair reste l'ampleur des désaccords qu'elles produisent

ou révèlent. Après quelques millénaires d'histoire, les luttes contre les hiérarchies nous apprennent seulement l'engendrement d'autres hiérarchies. L'autogestion, rêve suprême de cette respiration libératrice, a pour caractéristique essentielle de se situer toujours à l'horizon de l'horizon.

Une action collective, quelle qu'elle soit, implique-t-elle une répartition des tâches qui puisse court-circuiter toute relation hiérarchique ? Construire un avion, résoudre un problème mathématique, apprendre une langue, est-ce possible en toute liberté ? Une hiérarchie fonctionnelle se dégrade-t-elle inévitablement en hiérarchie bureaucratique ? A quelles conditions serait-il envisageable d'établir des rapports de travail qui s'appuient sur un partage des contraintes et non pas sur la verticalité d'une domination qui étouffe toute personnalité ?

Dialectiquement, les moyens sont aussi des obstacles, les libertés individuelles s'inscrivent dans les réseaux collectifs qui nous constituent. Sur l'égalité réelle, pratique, vérifiable, des droits, il faut être d'une intransigeance absolue. Là est le problème radical, duquel on doit partir : qu'en dérive-t-il en termes d'organisation ? A qui trouvera la réponse nous pourrions dédier une hiérarchie pleine des fleurs bleues de Queneau, en compagnie de Cidrolin, Petit-Pouce et Paradis. Aucun d'entre nous n'a encore vu naître ce printemps.

Strapontinus

le collège unique : c

Depuis deux ans, nous proposons à nos lecteurs des débats sur certains grands problèmes agitant le monde éducatif. Celui que nous ouvrons aujourd'hui est consacré au **collège unique**. Élément de base de la réforme du système éducatif en cours, il est pour une grande part au centre des préoccupations des enseignants, comme il était à l'origine d'un précédent débat ouvert dans ces pages, celui sur le soutien.

l'éducation formule aujourd'hui un certain nombre de questions qui sont directement liées au **dîner-débat qu'elle organise le 4 décembre prochain** et qui traitera du thème « Que faire des adolescents réfractaires au système éducatif ? » (voir détails p. 14).

Comme d'habitude, nous convions nos lecteurs à prendre part à ce débat : nos colonnes leur sont ouvertes pour qu'ils y expriment leurs points de vue.

CHIMERE OU PROJET : formuler ainsi l'alternative, c'est dire crûment que le collège unique, en tant que réalité immédiatement tangible, n'existe pas. Et c'est bien ce constat, autant que les controverses auxquelles donne lieu cette « pièce maîtresse de la réforme », qui justifie le débat que nous ouvrons aujourd'hui.

Le collège unique n'existe pas en tant qu'espèce. Il y a des « collèges » — tout court désormais — et même un directeur des Collèges. Mais les établissements auxquels il adresse des directives pédagogiques communes les mettent en œuvre de façon très variée ; au point que, par exemple, il en est qui, sur cent élèves entrés en 6^e, en envoient quarante-quatre dans le second cycle long et seulement vingt directement dans la vie active, alors que dans d'autres la proportion est exactement inverse. Le pire est que ces disparités ne tiennent pas seulement aux contraintes du milieu de recrutement, ou à un légitime souci d'adaptation aux conditions locales, mais bien souvent à des facteurs qui ont beaucoup plus à voir avec l'histoire ou la psychologie individuelle ou collective qu'avec la géographie. En tout cas, si la mise en place d'un réseau planifié de « collèges uniques » a précisément pour but d'harmoniser géographiquement les chances d'accès à un enseignement secondaire de même niveau, force est bien de constater que lesdits collèges diffèrent, non seulement de région à région mais parfois de porte à porte, à la campagne comme en ville, et que par conséquent la fonction ne peut aujourd'hui être considérée comme remplie.

Le collège unique n'existe pas davantage comme individualité : on ne peut pas trouver d'établissement qui réponde à sa définition de principe, c'est-à-dire qui scolarise ensemble tous les enfants de son secteur, de la sortie de l'école primaire au terme de la scolarité obligatoire. Même là où l'on n'a pas plus ou moins ouvertement maintenu ou rétabli des filières, il subdivise dès la 6^e des classes à programme allégé, puis des possibilités de départ précoce vers d'autres structures, CPPN, CPA, apprentissage... bref, autant d'entorses au schéma de principe, autant d'accrocs à l'unicité, que ce soit dans le sens longitudinal ou dans le sens transversal.

Introuvable sur le plan des faits, le collège unique n'existe pas non plus en tant que concept opératoire, ou que modèle théorique d'un service (ou entreprise) technologiquement adapté à sa fonction. On peut même douter des possibilités logiques d'existence d'un tel concept — ou de la compossibilité de ses termes constitutifs. Le collège peut-il demeurer collège en devenant collège unique ? N'y a-t-il pas contradiction irréductible entre les deux vocations qui lui sont assignées : « *égaliser les chances de tous devant l'école et, par là, devant la vie* », et assurer l'orientation, après un cycle d'observation, vers des emplois aussi incontestablement hiérarchisés en fait qu'ils le sont contestablement en droit ? On rejoint ici, avec ses méandres et ses impasses, la problématique obscure de l'égalisation des chances et du soutien, largement débattue ici même voici deux ans, sans qu'on y voie beaucoup plus clair, même quant aux « vraies

chimère ou progrès ?

questions », celles pour lesquelles on devrait pouvoir imaginer des réponses susceptibles d'être traduites en mesures concrètes.

Ce qui existe aujourd'hui, en fait de collège, c'est à la fois une chimère et un projet. Le projet, c'est celui que définissent la loi du 11 juillet 1975 et ses textes d'application spécifiques. La plupart des censeurs en contestent généralement moins les objectifs explicites que l'inadéquation des moyens, révélatrice pour eux des intentions réelles. Nous y reviendrons. Mais il faut d'abord dire que, par chimère, nous n'entendons pas ici les illusions de songe-creux confondant plus ou moins innocemment l'imaginaire et le réel, mais ces « *produits tératologiques comprenant des cellules de provenances diverses* », réalisés en laboratoire à des fins expérimentales et d'existence précaire. Il y a de cela dans le collège unique, assemblage délibéré d'éléments qui n'étaient pas originellement faits pour constituer un organisme viable — et c'est de l'observation des phénomènes et interactions qui s'y produisent que l'on peut espérer déduire les règles de constitution et de fonctionnement d'un organisme susceptible, lui, d'assurer effectivement les fonctions définies dans le projet.

On peut évidemment contester la validité d'une extrapolation implicite du biologique au social. Pour échapper à ce reproche, nous dirons que dans le collège actuel, tel qu'il est conçu et tel qu'il est vécu, deux problématiques différentes se trouvent de fait superposées ou contaminées : celle du CES (dans la conception originelle de 1963) et celle d'une école

moyenne « compréhensive », telle qu'on l'a expérimentée avec des fortunes inégales en divers pays, anglo-saxons, germaniques ou scandinaves. Le CES entreprenait d'éduquer ensemble, sous un même toit et une même autorité, des adolescents qu'on instruirait en groupes distincts selon leurs capacités et besoins présumés, dans des filières ayant chacune leur personnel, leur style d'enseignement, voire leur programme — et leur débouché prévu d'avance : ici second cycle long, ici second cycle court, là vie active. L'école moyenne compréhensive (c'est-à-dire sans filières) se propose tout uniment d'instruire ensemble, sur un programme comportant un tronc commun aussi large que possible, la totalité de la population astreinte à la scolarité obligatoire, en se refusant le plus longtemps possible à préjuger des avenir scolaires et professionnels de chacun. Notre collège d'aujourd'hui plaque ce schéma d'un enseignement secondaire de masse sur des réalités — personnels enseignants, styles d'enseignement, relations humaines — issues d'une gestation prolongée et pour une large part incontrôlée, mal adaptées en tout cas à cette vocation nouvelle.

Cette rupture de cohérences déjà précaires dans le CES suffit à expliquer le malaise que traverse actuellement le collège et permet l'économie de tout procès d'intention.

Le débat permettra de confronter toute une gamme de diagnostics du mal, d'interprétations de

ses causes (éventuellement en forme de réquisitoires), de propositions thérapeutiques enfin, assorties ou non, selon les cas, de revendications. Il permettra aussi d'évoquer à nouveau les enseignements à tirer de l'expérience d'innovation contrôlée conduite par l'INRDP de 1967 à 1976 dans les CES expérimentaux, et le « modèle prospectif de premier cycle secondaire » qu'en a dégagé Louis Legrand. Notre propos initial relèverait plutôt d'une analyse technologique, dont nous voudrions seulement suggérer la méthode : elle consisterait à définir d'abord, en termes aussi dépouillés d'ambiguïté que possible, la fonction sociale assignée au collège, puis à identifier les moyens à réunir et les stratégies à mettre en œuvre pour que cette fonction ait des chances raisonnables, au prix d'ajustements successifs, d'être de mieux en mieux remplie. La tâche est moins simple qu'il n'y paraît...

C'est précisément en raison de la fonction sociale que lui assigne la loi que ses promoteurs présentent le collège unique comme la pièce maîtresse de la réforme et l'enjeu majeur de sa réussite. Placées en fin de scolarité obligatoire, et quelles que soient leurs modalités, provisoires ou durables, les « quatre années de formation secondaire commune pour tous les élèves » doivent parachever l'harmonisation des chances, amorcer pour chaque enfant de façon efficace une formation personnelle et une formation professionnelle l'une et l'autre à la hauteur des exigen-

ces de notre temps, enfin — et leur rôle y est décisif, puisqu'elles concernent des élèves qui ne sont « plus seulement à l'âge de l'innocence, mais à celui de l'apprentissage de la vie sociale » — contribuer à créer chez tous « un sentiment de communauté [...] à ancrer solidement dans les générations nouvelles les notions de liberté, de dignité, de responsabilité individuelle dans lesquelles s'enracine notre société démocratique et libérale ». L'entreprise n'est pas mince et le législateur en souligne explicitement l'ambition : « L'enseignement prévu dans les collèges est volontairement ambitieux et, à certains égards, plus complet que celui que prévoient actuellement les programmes du premier cycle secondaire » (1).

Nous avons noté plus haut que les détracteurs de la réforme s'étaient, sauf exception, moins attaqués aux objectifs ainsi déclarés qu'à l'insuffisance ou à l'inadéquation des moyens mis en œuvre pour les atteindre (ou, disent certains, pour être sûrs de ne pas les atteindre). Seule une minorité professe que les hiérarchies d'antan reflétaient la nature des choses (et qu'à méconnaître celle-ci on s'expose à devenir « subrepticement élitiste ») ou s'alarme d'un possible massacre des surdoués. On entend beaucoup plus généralement proclamer qu'à la condition d'y mettre les moyens et de procéder scientifiquement, la démocratisation de l'enseignement doit permettre l'accès de tous à « une culture de haut niveau » — le critère d'excellence restant inchangé, comme le suggère le terme même de « collège », avec les connotations qui lui restent de son antique alliance avec les lycées. Mais peut-être ne prend-on pas assez garde alors que le nivellement par le haut réussit risque fort d'avoir exactement le même effet que le nivellement par le bas redouté — à savoir que la sélection sociale continuera de s'opérer sur d'autres bases de fait que la réussite sco-

laire. Sauf, bien entendu, à changer la société en même temps et dans le même esprit que l'école — ce qui, dans les deux cas, ne peut se faire par décret. On oublie trop que la promotion des plus aptes, telle qu'on la concevait entre les deux guerres, et la promotion générale de la population qu'on ambitionnait ces trente dernières années sont deux projets inconciliables et qu'une société hiérarchisée, comme l'a montré Louis Legrand, ne peut avoir qu'une école sélective, quel que soit son mode de recrutement des élites, voire de l'élite technocratique. La crise économique généralisée, outre ses conséquences psychologiques sur les attentes des familles et des jeunes, nous amènera-t-elle plus vite qu'on ne pense à reconsidérer les critères d'utilité sociale, à l'échelle de la nation, du monde occidental, ou de l'espèce ? Il faudrait alors réexaminer en conséquence les finalités du service public d'éducation, ou tout au moins leur traduction en objectifs opérationnels.

Sans doute n'y a-t-il rien à reprendre aux trois grandes finalités actuellement assignées à notre système éducatif : former les citoyens d'une société libre ; donner à chaque jeune une double formation personnelle et professionnelle ; égaliser les chances de tous devant l'école et, par-là, devant la vie (à condition de ne pas limiter cette dernière à la vie économique). Mais il faut sans doute pousser la réflexion plus loin qu'on ne l'a fait ; traiter ces trois finalités en système, comme des termes en interaction plutôt qu'à poursuivre parallèlement ; s'interroger, à la lumière d'une anthropologie actualisée, sur les conditions de survie d'une société libre : « *mi-socialiste, mi-libérale* », écrivait voici quelques jours Olivier Guichard (sans doute regrettablement socialiste aux yeux de certains et pour d'autres cyniquement libérale ; en tout cas pluraliste et conflictuelle, contrainte à négocier un passage hasardeux entre la jungle Charybde et la four-

milière Scylla...) ; étudier les mécanismes qui, dans une telle société, transforment certaines différences en inégalités de pouvoir injustifiables — se demander plus généralement comment on peut concilier une justice égalitaire et ce respect du « droit à la différence » qu'on entend curieusement invoquer tantôt au bénéfice des surdoués, prédestinés à diriger pour le plus grand bien de tous, et tantôt pour des groupes ou individus illégitimement dits « défavorisés » ; inventer enfin les valeurs effectivement communes à tous et susceptibles de fonder, pour l'essentiel, un véritable « tronc commun »...

Ce survol d'idées et de formules, délibérément glanées ça et là dans les organes qui traduisent ou façonnent les préoccupations du moment, n'a d'autre but que de rappeler, après d'autres, qu'une réflexion efficace sur les conditions de fonctionnement de l'école ne peut faire abstraction des caractéristiques concrètes de la société que cette école dessert. La pression des difficultés rencontrées sur le terrain dès la mise en place du collège a fait qu'on a peu abordé le problème par ce bout des principes ou des objectifs, mais, plus souvent, par celui des obstacles sur lesquels on a tout de suite buté, au premier rang desquels l'hétérogénéité des publics accueillis en 6^e.

La classe hétérogène est pourtant le corollaire obligé de l'unicité du collège. Certains la tiennent même pour une valeur en soi et refusent qu'on y déroge par l'approfondissement ou qu'on la dénature par le soutien (celui-ci signifiant en fait qu'on n'accepte pas de voir tous les enfants se développer selon leurs propres normes et valeurs et qu'on décide pour eux du modèle de culture auquel ils doivent se conformer). Il reste que la classe hétérogène est très difficile à conduire pour des maîtres que leur formation n'a pas spécifiquement préparés à ce rôle. Son existence même oblige à une révision radicale de la pédagogie, en amont,

c'est-à-dire à l'école (maternelle et élémentaire) comme dans le collège lui-même. Et l'on voit les incidences qui en découlent pour la formation (initiale et continue) des maîtres responsables, en continuité, de cette « formation de base pour tous durant neuf à dix années consécutives » : si elle est institutionnellement scindée en deux étapes confiées chacune à une structure, elle conserve de bout en bout la même visée, qui est de « former des citoyens ».

La tendance spontanée a été de mettre l'accent sur l'insuffisante préparation d'une fraction notable des enfants à un enseignement de niveau secondaire et, en premier lieu, sur leur maîtrise insuffisante de la lecture. D'où l'effort très rationnellement porté dès cette année sur cette technique instrumentale de base et sur le cycle des apprentissages, où la répartition institutionnelle des tâches prévoit, non sans raison, que l'essentiel des compétences en la matière peut et doit être acquis. Et l'on a de toute part insisté aussi sur la nécessaire liaison, dans tous les domaines disciplinaires, entre le cycle moyen de l'école élémentaire et le cycle d'observation des collèges, de façon à harmoniser les contenus, les démarches, les exigences et d'abord simplement les terminologies.

Mais sans doute y a-t-il d'autres savoir-faire et attitudes de base — interdisciplinaires — que l'école devrait s'attacher à développer chez tous les enfants pour les mettre mieux à même de réussir au collège : ces « indispensables capacités foncières » que sont « les premières organisations sensorielles, discriminations perceptives, coordinations motrices, instrumentations intellectuelles par activation de fonctions opératoires de l'intelligence [...] l'aptitude à mobiliser certaines dispositions [...] à l'accueil de nouveaux apprentissages, l'assouplissement de la disponibilité mentale... » (2). Corrélativement cela entraîne, au collège comme à l'école, un nouvel équilibre des

domaines d'enseignements eux-mêmes renouvelés, autour d'un tronc commun redéfini, non plus en fonction d'une hiérarchie des disciplines que l'évolution socio-économique ne justifie plus, mais à partir d'une nouvelle analyse des besoins essentiels effectivement communs à tous et à chacun. Et cela appelle aussi une pédagogie différenciée, faisant une part croissante à l'autonomie de l'élève comme à l'initiative du professeur, pour leur permettre à l'un et à l'autre d'intégrer dans l'apprentissage et l'enseignement les apports de l'environnement culturel.

Ainsi sera-t-on conduit, tout au long de la scolarité obligatoire, à considérer avec le même sérieux et le même souci de qualité et de rigueur ce qui relève des apprentissages instrumentaux traditionnels et des disciplines intellectuelles de base, et ce qu'on appelle à l'école primaire « activités d'éveil », et qui deviendra, au collège, analyse méthodique du fonctionnement de la société (y compris l'école elle-même), « c'est-à-dire de la manière dont la connaissance et l'ensemble du travail humain sont produits, transmis, utilisés » (3). C'est par cette voie qu'on pourra dépasser les vaines oppositions entre école de connaissance et école de libre expression, entre école élitiste et école communautaire, et, dans une école « réflexive », donner un contenu opératoire aux finalités affirmées — en particulier à la formation du citoyen.

Reste évidemment — c'est le dernier volet de la réflexion, mais probablement la phase la plus urgente de l'action — à tirer les conséquences de cette révolution pédagogique en marche dans la formation des maîtres qui enseignent au collège, compte tenu, à la fois, de leur diversité d'origine et de formation initiale, et de la nouvelle formation initiale des instituteurs. Mais sans doute vaut-il mieux attendre d'avoir pu faire, en la matière, avec le directeur des Collèges, le point de ses projets, de ses souhaits et de

ses contraintes, et d'avoir confronté ce point de vue avec celui des diverses catégories de personnel concernées.

La question centrale nous semble être celle-ci : étant donné la fonction spécifique du collège, faut-il entreprendre d'y répondre par les apports coordonnés de maîtres dont on maintiendrait la diversité de formation, ou par la constitution progressive d'un corps spécialisé pour ce genre de tâches (qui ne serait pas forcément celui des « professeurs brevetés » envisagé il y a quelques années) ? Dans tous les cas, il faudra bien concilier l'enrichissement des contenus et la rénovation des didactiques avec une maîtrise accrue des connaissances et des techniques de communication et d'animation propres à favoriser la fécondité des apprentissages...

Sans doute n'avons-nous pas balayé ici — et moins encore mis en ordre — tout le champ des problèmes à résoudre (et d'abord à bien poser) pour que le projet de collège unique ne reste pas une chimère au sens le plus usuel du terme. Nous avons notamment passé sous silence tout ce qui relève de la vie scolaire, de l'autonomie des établissements, de leur double ouverture sur le milieu par le centre de documentation et d'information et le foyer socio-éducatif...

Aussi bien ne faisons-nous qu'ouvrir le débat !

l'éducation

(1) Les citations sont extraites de l'exposé des motifs de la loi du 11 juillet 1975, brochure CNDP *La réforme du système éducatif*, p. 25-35, dont on ne saurait trop conseiller une lecture attentive.

(2) Lucien Adjadji, *l'éducation*, n° 392 du 14 juin 1979, p. 12.

(3) Cf. Alain Touraine, *Revue française de pédagogie*, n° 48, p. 87-89.

vos réactions

« des écoles normales, pour quoi faire ? »

Dans le n° 394 de votre journal, évoquant l'article de Françoise Dutein publié dans le n° 390, J.-C. Baisero relève, dans le propos de l'auteur, une contradiction d'importance quand elle s'attache à disqualifier « l'Université en tant que lieu de recherche et de formation » et à s'attribuer cette compétence au nom même de sa propre formation universitaire.

On note bien d'autres contradictions dans ce même article. Rien d'étonnant à cela. La formation des instituteurs est l'enjeu d'une bataille que se livrent certaines catégories d'enseignants pour s'en attribuer la direction.

Les opinions de F. Dutein, comme celles de nombreux auteurs qui s'évertuent aussi à donner les leurs, reflètent surtout des positions corporatistes. Éliminer successivement, pour la défense des professeurs d'EN, comme maîtres d'œuvre de cette formation, les instituteurs praticiens (conseillers pédagogiques ou non), les universitaires, les IDEN, c'est s'obliger à se justifier par avance, en soutenant des jugements hasardeux sur la valeur des maîtres actuels, sur la pédagogie, sur la formation universitaire, sur la compétence du corps d'inspection.

Relevons, à titre d'exemple, une autre contradiction. Fustigeant ces maîtres qui voudraient « redevenir les artisans de l'école », elle écrit : « Ainsi [...] arrive-t-on à faire considérer l'enfant comme un objet inerte, non comme un sujet participant à sa

propre formation. » Or, elle intitule son paragraphe : « Quelle formation donner aux instituteurs » et introduit le dernier paragraphe par le même verbe *donner*.

On reconnaît à l'enfant le droit de participer à sa propre formation, mais on la refuse à l'instituteur pour la sienne. On lui donne, on lui octroie une formation. Nous en sommes encore à la pédagogie traditionnelle du don, du transvasement. Comment pourrait-il en être autrement ? Ces maîtres « *candides rousseauistes, [...] idéalistes impénitents, [...] rêveurs infantiles, [...] peu aptes à prendre du recul et incapables de choisir l'indispensable* », ne sont-ils pas d'étranges personnages mi-enfants, mi-adultes ? Quelle confiance peut-on leur accorder ? Après de tels jugements, on comprend aisément qu'il ne soit même pas question de faire une place aux praticiens de l'école élémentaire dans la formation de leurs futurs collègues. Certes, on semble vouloir utiliser les conseillers pédagogiques, tous instituteurs. Pour quoi faire au juste ? Et sous la protection de qui ?

Françoise Dutein reconnaît que l'ancienne formation professionnelle reçue par ces maîtres se révélait le plus souvent inadaptée. Une question se pose. Qui est responsable de cette préparation, qualifiée de non scientifique et surtout de philosophique, scolastique, dogmatique. (Formation inadaptée subie d'ailleurs par des générations entières de normaliens depuis de nombreuses décennies).

L'auteur met en cause quelques professeurs qui, selon elle, ne possèderaient pas « *l'expérience de l'école élémentaire ou pré-élémentaire dans une perspective de recherche pédagogique* ». Nous l'approuvons. Nous en connaissons d'autres qui, eux, ont fait cet effort et sont devenus ainsi d'authentiques formateurs.

Mais pense-t-elle que les suppressions de postes opérées par le ministère de l'Éducation concernent les seuls professeurs inadaptés ?

Puisqu'il s'agit d'expérience de l'école, on ne comprend pas très bien pourquoi F. Dutein élimine en fait les IDEN. Ceux-ci, observateurs de pratiques nombreuses et variées, responsables de recherches dans le cadre de leurs fonctions d'animation, sont fondés à revendiquer une part active à la préparation des futurs maîtres. Les cantonner à la « *seule réalisation de travaux d'équipes* » reviendrait à les écarter du fond, au nom d'un corporatisme étroit.

Reste l'Université. Nous l'avons vu, F. Dutein l'élimine pratiquement, en la reléguant à l'animation de travaux d'équipes. Elle ne sait d'ailleurs, cette Université, que préparer à de « *petites compositions faisant appel à la mémoire et portant sur des programmes trop limités* ». Ainsi indirectement, notre auteur va jusqu'à remettre en cause le savoir technique spécialisé, noyau dur de la compétence des professeurs d'EN, puisqu'aussi bien ils sont tous universitaires.

Au total, quel crédit accorder à cette « *dialectique pseudo-intellectuelle* », dont parle J.C. Baisero, qui, sous le couvert d'une approche scientifique de la formation « *à donner aux instituteurs* », permet surtout à F. Dutein de défendre les intérêts d'un corps de professeurs dont elle fait partie.

Dans la formation des maîtres du premier degré, il y a place pour tous, y compris pour les praticiens, ceux que précisément l'auteur semble mépriser.

Il est regrettable que des instituteurs, titulaires de licences ou maîtrises de français, de langues étrangères, de psychologie ou de sciences de l'éducation, ne puissent intervenir dans la préparation de futurs normaliens, parce qu'ils ne possèdent pas un CAPES ou une agrégation. Ne faut-il pas être capésien ou agrégé de philosophie pour enseigner la psychopédagogie dans une école normale ?

Souhaitons que, parmi les normaliens qui s'engagent dans la nouvelle formation, universitaire cette fois, on puisse trouver à l'avenir, des formateurs faisant enfin partie de la profession.

Claude Delmas
directeur de CMPP

que faire des adolescents réfractaires au système éducatif ?

Si ce thème vous intéresse et que vous ayez l'intention d'assister au dîner-débat que nous organisons le **mardi 4 décembre prochain à 19 h 15** dans les salons de l'hôtel Lutétia (47, boulevard Raspail, Paris 6^e) et auquel participeront M. le recteur Gérard Antoine et M. René Lenoir, ancien ministre, faites-vous inscrire sans tarder — **avant le 27 novembre** — en faisant parvenir un chèque de **70 F** (pour participation aux frais) à

l'éducation, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris.

l'éducation

a
retenu
pour vous
cette
semaine

deux quinzaines

L'une, d'animation sur la poésie à l'école, organisée par le CRDP de Rennes, du 26 novembre au 8 décembre prochains. Cette quinzaine sera émaillée d'expositions, notamment de rétrospective, de poèmes d'enfants et de créations collectives. Cinq ateliers d'animation fonctionneront et des projections en continu rassembleront des films et des montages audiovisuels. Cinq conférences-débats sur la poésie auront lieu, et des poètes, des chanteurs, des compagnies théâtrales se produiront au cours de six spectacles pour tenter de sensibiliser à la poésie élèves et enseignants. Jacques Charpentreau, qui vient de publier **La poésie comme elle s'écrit** (Editions ouvrières), recueil de poèmes spécialement écrits pour les enfants par soixante poètes contemporains, et Georges Jean, responsable pédagogique de « Poésie-Spectacle » et président du Centre international « Poésie-Enfance », seront parmi les intervenants. Les organisateurs espèrent, au-delà de la sensibilisation, débloquent un certain conformisme.

L'autre, d'information jeunesse pour les vacances de neige. Les douze Centres d'information jeunesse (CIDJ) existant actuelle-

ment en France et qui dépendent du ministère de la Jeunesse et des Sports, ont décidé une campagne d'envergure jusqu'au 16 novembre, afin de donner à tous les jeunes un maximum d'informations sur les possibilités de loisirs à la neige. Chaque centre appellera les jeunes à participer à toute une série de manifestations qui seront expositions, projections de films avec débats, rencontres avec les responsables de la Fédération Française de ski et des associations, exhibitions sportives, bourses d'échanges et concours. Cette action nationale regroupe les CIDJ de Paris (qui a renseigné 700 000 jeunes en 1979), Marseille, Nice, Bordeaux (qui ont reçu en moyenne chacun 100 000 visiteurs), Clermont-Ferrand, Dijon, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Limoges, Rouen et Evry.

un dossier pédagogique

De quelles façons, pour quelles raisons et suivant quels itinéraires voyagerait-on avant les grandes découvertes ? Questions intéressantes car elles permettent de saisir d'une manière thématique certains aspects essentiels de l'Histoire. Le n° 6043 de **La documentation photographique**, intitulé **Voyages et échanges**, répond à ces interrogations en se centrant sur trois exem-

ples précis : dans l'Empire romain, sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle au Moyen Age, et en pays musulman au XIV^e siècle. De nombreuses planches éclairent les textes de ce dossier qui se trouve complété par douze diapositives commentées, sur le commerce méditerranéen entre le XIII^e et le XV^e siècle. On peut obtenir cet ensemble en écrivant à la Documentation française, à Paris (31, quai Voltaire) ou à Lyon (165, rue Garibaldi).

un guide

Comment regarder la capitale avec l'œil du géologue ? Apparemment cette question semble sans réponse : Paris et sa banlieue, ce sont des rues, des boulevards, des immeubles, bref du béton et du bitume. Certes ! Mais avant que l'homme n'en ait fait ce qu'on en voit aujourd'hui, Paris était un site, des rochers, des sources et des rivières, un paysage. Cela, Philippe Diffre et Charles Pomerol nous le rappellent dans **Paris et environs. Les roches, l'eau et les hommes** (Masson, coll. « Guides géologiques régionaux », 1979, 176 p.), un guide très particulier, qui excite la curiosité, vivifie l'imagination et nous révèle une ville gémellaire dont l'espace enfoui se prête à d'innombrables et riches découvertes.

on recrute

■ DES PROFESSEURS pour la session de 1980 :

- concours d'agrégations des lycées ;
- concours du CAPES (épreuves théoriques) dans les sections A, B, C, D, F, G, H, I (éducation musicale et chant choral), J (arts plastiques), E (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe), section sciences économiques et sociales ;
- certificats du diplôme de travaux manuels éducatifs et d'enseignement ménager.

Inscriptions du 5 novembre 1979 au 15 janvier 1980 (arrêté du 4 octobre 1979 - B.O. n° 37).

on organise

■ DES PRÉPARATIONS à différents concours administratifs : entrée à l'ENA et admission au cycle préparatoire, concours interne d'attaché d'administration centrale, concours d'accès aux IRA, etc. (circulaire du 1^{er} octobre 1979 - B.O. n° 36).

■ LE STAGE des conseillers d'orientation stagiaires pour l'année 1979-1980 (circulaire du 4 octobre 1979 - B.O. n° 36).

on institue

■ UN BREVET PROFESSIONNEL de plombier, un brevet professionnel de charpentier et un brevet professionnel de monteur en installations aérauliques (arrêtés du 12 juillet et du 6 août 1979 - B.O. n° 36).

on précise

■ L'ORGANISATION de la semaine scolaire dans les collèges pour permettre aux parents de faire donner l'instruction religieuse de leur choix à leurs enfants (circulaire du 10 octobre 1979 - B.O. n° 37).

■ LA DATE ET LES MODALITES d'organisation des concours de secrétaire administratif d'administration centrale du

ministère de l'Education et du ministère des Universités : 39 postes (arrêtés du 10 octobre 1979 - B.O. n° 37).

on attribue

■ DES BOURSES de voyage hors métropole à des étudiants participant aux stages obligatoires à finalité professionnelle intégrés au déroulement des études (circulaire du 1^{er} août 1979 - B.O. n° 36).

on publie

■ LES NOUVELLES directives, pour l'année scolaire 1979-1980, concernant les économies d'énergie et de chauffage (circulaires des 5 et 8 octobre 1979 - B.O. n° 37).

■ LES MODALITES de préparation de la rentrée de 1980 dans les services chargés de l'information et de l'orientation (circulaire du 8 octobre 1979 - B.O. n° 37).

■ LES INSTRUCTIONS pour le renouvellement du mandat des commissions collectives mixtes départementales pour l'enseignement privé sous contrat (arrêté du 10 octobre 1979 - B.O. n° 37).

on rappelle

■ L'INSTITUTION, comme les années précédentes, d'une aide aux maîtres auxiliaires de l'enseignement technique (LEP et LT) dans leur préparation aux concours de recrutement. Le contingent global est fixé à 1 800 maîtres pour le remboursement des frais de déplacement (circulaire du 10 octobre 1979 - B.O. n° 37).

on informe

■ SUR LA CAMPAGNE annuelle du timbre du Comité national et des comités départementaux contre la tuberculose et les maladies respiratoires qui se déroulera du 15 au 30 novembre 1979 (circulaire du 10 octobre 1979 - B.O. n° 37).

A tous ceux de nos lecteurs désireux de trouver ici la réponse à la question qui les préoccupe, nous rappelons qu'ils doivent nous écrire en nous signalant leur adresse, même si leur anonymat est respecté dans ces colonnes. En outre, qu'ils n'hésitent pas à nous donner le plus de précisions possible quant au cas qu'ils nous exposent, afin d'éviter une réponse qui, faute de certains détails, correspondrait plus à une généralité qu'à leur situation personnelle.

provisseurs de LEP

A plusieurs reprises, vous avez évoqué la situation des chefs d'établissement placés à la tête d'un lycée d'enseignement professionnel. Cependant, vous n'avez pas précisé l'importance de la différence des rémunérations entre un proviseur de lycée et un proviseur de LEP. Pourriez-vous le faire dans un de vos prochains numéros ?

La situation des chefs d'établissement, au point de vue de la rémunération est la même qu'il s'agisse de lycées ou de LEP (ex-collèges d'enseignement technique) : les uns et les autres reçoivent la rémunération afférente à leurs grade et échelon dans leur corps d'origine et une bonification indiciaire soumise à retenue pour pension qui tient compte des charges liées à leur fonction. Les différences des niveaux de rémunération allouée aux proviseurs de lycées et aux proviseurs de LEP ne proviennent pas, pour leur plus grande part, d'une différence sensible de leurs bonifications indiciaires, mais du fait qu'ils sont issus les uns et les autres des différents corps enseignants (agrégés, certifiés, professeurs de CET). En effet les bonifications indiciaires, pour les quatre catégories d'établissements s'élèvent,

en points, à 65, 100, 130 et 150 pour les lycées et à 65, 90, 110 et 125 pour les LEP.

personnels d'éducation

Est-il exact que la situation des personnels d'éducation et de surveillance est en cours d'étude au ministère et qu'on envisage la création d'un cours de surveillants titulaires, destinés à remplacer les surveillants actuels qui sont en même temps des étudiants ?

Le ministère de l'Education, par l'intermédiaire des directions qui sont directement concernées par ce problème, a mis à l'étude le problème de l'aménagement éventuel des dispositions actuellement applicables aux personnels d'éducation et de surveillance. Mais nous ne possédons aucune information précise sur les décisions qui pourraient être envisagées en ce qui concerne les maîtres d'internat et les surveillants d'externat. On peut seulement indiquer que, comme il est d'usage, les droits des personnels en fonction, définis par les décrets des 11 mai 1937 et 27 octobre 1938, seront préservés.

fonctionnement des GAPP

On affirme que les dépenses de fonctionnement des groupes d'aide psychopédagogique (GAPP) peuvent être subventionnées par l'Etat. Or je constate qu'en fait elles incombent aux communes. Qu'en est-il exactement ?

Les groupes d'aide psychopédagogique constituent une structure pédagogique spécialisée travaillant au sein des écoles. En liaison permanente avec l'équipe éducative, les membres du GAPP participent à l'observation continue de l'ensemble des enfants des écoles du secteur. S'agissant

d'une modalité de fonctionnement des écoles, les dépenses occasionnées par le fonctionnement des GAPP sont normalement à la charge des communes. Le matériel d'enseignement qui est du matériel psychopédagogique à usage collectif, est acquis par les communes. Par contre, les traitements des personnels du GAPP, qui sont des enseignants, sont entièrement pris en charge par l'Etat qui assure, s'il y a lieu, l'indemnité compensatrice de logement et les frais de déplacement dont bénéficient les intéressés.

admission en sixième

Le dossier d'admission en sixième fait-il l'objet d'un modèle national ? Doit-il porter une mention concernant l'entrée éventuelle dans un établissement privé sous contrat ? Où trouver la liste des établissements d'un secteur déterminé ?

Le dossier d'admission en classe de sixième des collèges ne fait pas l'objet, au niveau national, d'un modèle officiel. Les services académiques disposent d'un document indicatif auquel ils peuvent apporter toutes les modifications qu'ils jugent nécessaires. Ce modèle mentionne la possibilité d'admission en classe de sixième dans un établissement privé (un emplacement est réservé pour la désignation de l'établissement choisi). Les centres d'information et d'orientation peuvent communiquer la liste des établissements tant publics que privés existant dans un secteur déterminé, avec l'indication des langues vivantes enseignées.

carte d'identité scolaire

Beaucoup d'enfants d'âge scolaire ne sont pas en possession, lorsqu'ils vont en classe, d'une carte

nationale d'identité, ce qui peut leur être préjudiciable en cas d'accident sur la voie publique, par exemple. Ne pourrait-on pas demander aux établissements scolaires primaires et secondaires de délivrer une carte d'identité à leurs élèves faisant mention des adresses des personnes à joindre en cas de situation difficile.

Un nombre important d'écoles, collèges et lycées ont prévu pour les enfants qui les fréquentent, la délivrance d'une carte d'identité scolaire, portant les indications que vous souhaitez y voir figurer. Ce document peut être institué dans le cadre du règlement intérieur de chaque établissement qui jouit d'une certaine autonomie. Les modalités de délivrance de la carte sont fixées par ce règlement intérieur.

cours de promotion sociale

J'aimerais savoir où en sont actuellement les cours de promotion sociale. Quels résultats sont obtenus par les auditeurs de ces cours aux examens de l'enseignement technique ?

Depuis les trois dernières années, un effort a été entrepris pour rénover, au plan pédagogique, les cours de promotion sociale institués en 1949 pour permettre aux auditeurs de parfaire leur qualification et de préparer gratuitement les examens professionnels. En 1978-1979, on a dénombré environ 900 cours, accueillant 130 000 auditeurs (22 millions d'heures-auditeurs assurées en 1978). En 1977, les candidats issus des cours de promotion sociale ont obtenu près de 25 000 diplômes professionnels. Les actions de promotion sociale représentent la moitié de l'ensemble des actions du ministère de l'Education dans le domaine de la formation continue.

René Guy

les médicaments et leur consommation

Cette activité d'éveil sur le thème — les médicaments et leur consommation — s'inscrit dans le cadre beaucoup plus vaste d'une étude de la maladie et de ce qui l'entoure. Compte tenu de la plus ou moins grande familiarité des enfants avec ces produits, il est important de leur faire découvrir le rôle qu'ils jouent,

de les sensibiliser non seulement aux avantages, mais aussi aux inconvénients qu'ils comportent. Dans cette optique, l'instituteur peut aborder le sujet par un travail de réflexion à partir du court avertissement suivant qui accompagne généralement chaque médicament :

CECI EST UN MEDICAMENT

*Un médicament n'est pas un produit comme les autres.
Il vous concerne, vous et votre santé.*

*Le médicament est un produit actif.
Une longue recherche a permis de découvrir son activité.
Mais son absorption n'est pas toujours sans danger.*

*Ne le laissez pas à portée de main des enfants.
Il ne faut jamais abuser des médicaments.
Il ne faut utiliser les médicaments qu'à bon escient.*

*Utilisez les médicaments prescrits comme vous le dit votre médecin.
Il sait quels sont les médicaments dont vous avez besoin.
Exécutez exactement les prescriptions de son ordonnance : suivez le traitement prescrit, ne l'interrompez pas, ne le reprenez pas de votre seule initiative.*

*Votre pharmacien connaît les médicaments :
Suivez ses conseils.*

*Il ne s'agit pas pour vous de prendre beaucoup de médicaments.
Il s'agit pour vous de prendre les médicaments dont vous avez besoin.*

Mais, pour que ce travail soit positif et fructueux, il est nécessaire de s'appuyer sur des données concrètes et, pour ce faire, de retracer le circuit suivi par les médicaments (de la production à la consommation) et d'en étudier quelques échantillons.

Ainsi qu'il est indiqué, ces produits sont fabriqués dans des laboratoires. La lecture des informations portées sur les emballages permet aux

enfants, même s'ils ne connaissent pas les termes utilisés, de se faire une idée de leur composition (seul le mot « excipient » nécessite une explication). Chacun des composants qui est noté dans la formule est suivi d'une indication quant à sa quantité. L'attention des élèves étant attirée sur ce dernier point, ils sont alors à même de réaliser quels savants dosages et quelles longues recher-

ches a nécessité l'élaboration de ces médicaments, et par conséquent de prendre conscience des risques que peut représenter une utilisation massive ou fantaisiste de ceux-ci, alors que tout se joue sur quelques grammes ou milligrammes.

De plus, au nombre de renseignements qui sont donnés, figurent les contre-indications, la posologie et une liste d'effets secondaires qui peuvent survenir. La présence de ces trois informations fournit à l'instituteur l'occasion d'insister sur les précautions à prendre en matière d'utilisation : on ne consomme pas impunément des médicaments.

Les enfants comprennent alors pour quelle raison on ne peut se procurer ces produits que dans un endroit précis, la pharmacie, et uniquement sur présentation d'une ordonnance, à l'exception de quelques médicaments dont la consommation est déclarée sans danger pour l'organisme, mais dont l'abus (et il faut le faire remarquer) peut cependant se révéler nocif.

Compte tenu de cela, il convient de définir les circonstances dans lesquelles se justifie le recours à des médicaments et les conditions d'utilisation. Il suffit de se reporter au précédent avertissement et aux notices explicatives qui se trouvent dans chaque boîte pour trouver les renseignements nécessaires. Mais il va sans dire qu'une enquête auprès d'un pharmacien ou (et) d'un médecin apporterait des informations complémentaires et supplémentaires, et enrichirait cette étude.

Il restera ensuite à

- reconstituer et analyser les différents moments de l'acte médical (examen du patient, diagnostic, prescription de médicaments) ;
- rechercher les diverses formes de médicament (sirop, comprimés, etc.) et de conditionnement (flacon, ampoule, sachet, etc.) ;
- étudier le fonctionnement de cette institution qu'est la Sécurité sociale.

Claire Méral

à l'écoute des jeunes

Marie-Thérèse Goutman

Et l'enfant ?

Editions sociales, coll. « Notre temps-société », 224 p.

Cet ouvrage « n'entend pas trancher sur les problèmes théoriques en recherche concernant le développement physique, mental et psychique de l'enfant ». Il ne prétend donc aucunement se substituer aux recherches des spécialistes, auxquelles d'ailleurs il ne fait qu'accessoirement référence. L'auteur aborde les problèmes de l'enfance à un niveau politique et idéologique, les situe dans leur contexte socio-économique actuel, ce qui lui permet de dresser un acte d'accusation à l'encontre des responsables en place qui n'ont pas porté remède à l'inadaptation et au dysfonctionnement croissants de l'école. Ce réquisitoire est étayé d'exemples pris dans tous les secteurs éducatifs et culturels.

L'objectif que vise cet ouvrage est de sensibiliser l'opinion aux problèmes spécifiques de l'enfance, tout en fournissant un ensemble cohérent de propositions en matière d'éducation. Il semble qu'il puisse y parvenir d'autant mieux que l'analyse, solidement fondée, évite de se situer dans une simple perspective polémique.

Cependant, on pourra regretter que les contre-mesures, proposées en annexe, n'aient pas été réactualisées.

Pierre Debray-Ritzen
et Flora J. Debray

Comment dépister une dyslexie chez un petit écolier

Nathan, coll. « Problèmes de pédagogie contemporaine », 96 p.

La première question à laquelle répond le professeur Debray-Ritzen dans cet ouvrage, mince au niveau du volume, mais riche sur le plan des contenus, c'est celle qui porte sur la nature de la dyslexie. Il définit

ce trouble, non pas en faisant appel aux interprétations affectives qui ont encore cours en France, mais en se plaçant dans la perspective de la neuropsychologie, adoptée par les pays anglo-saxons et scandinaves. La dyslexie y apparaît liée soit à une disposition génétique familiale, soit à une situation dangereuse (pour le cerveau de l'enfant) ayant eu lieu avant, pendant ou après la naissance.

Il en résulte certaines conséquences, parfaitement cernées par les auteurs, tant au niveau du dépistage que du traitement et d'une meilleure réinsertion scolaire.

Ce petit livre est à notre avis très important : il existe encore chez nous beaucoup trop d'idées sans fondement à propos de la dyslexie et un tel ouvrage vient à propos pour les balayer et faire le point précis sur la question.

Moses Laufer

Troubles psychiques chez les adolescents

Le Centurion, 128 p.

Un grand psychologue britannique

à lire aussi

Elaine Heffner

Pour une mère adulte

Stock, 1979, 228 p.

Cet ouvrage est centré sur le rôle de la mère et sur la maternité en tant qu'expérience vécue. Ce rôle a été profondément modifié par plusieurs phénomènes et l'auteur ne manque pas de souligner ici l'importance accordée à la théorie freudienne dans le processus éducatif. Elaine Heffner fait remarquer que trop souvent la mère, confrontée avec les objectifs nouveaux de l'école, où la gratification des besoins de l'enfant prenait une grande place, s'est sentie désarmée, culpabilisée et incompétente. Elle explique, par ailleurs, que la montée du mouvement féministe n'a nullement résolu le problème puisqu'il s'est agi bien plutôt de « libérer » les femmes de leur rôle maternel que de les aider à l'assumer avec succès.

La partie critique de cet ouvrage est juste et vigoureuse. Mais on pourra regretter que l'auteur, ses réserves effectuées, se contente ensuite, le plus souvent, de contre-propositions trop générales.

se penche ici sur l'adolescence, période troublée de notre vie, mal connue de la plupart et, partant, faussement jugée. En s'attachant à montrer ce qui se cache réellement chez les jeunes, en expliquant avec expérience et clarté l'importance capitale de cette étape dans le développement psychique de l'individu, en réfutant des notions peu explicites, mais fort courantes et regrettables, en illustrant ses propos de divers exemples, Moses Laufer nous convainc de la gravité qu'il y a à considérer les tensions caractérielles propres à cet âge comme les manifestations de psychoses et de dépressions irrémédiables. Tout dogmatisme, toute attitude rigide se révèle ici inappropriée et préjudiciable.

L'auteur explique que, si des assistances sont à envisager pour permettre de surmonter certains caps difficiles, en règle générale le but de l'intervention adulte devrait uniquement se situer dans la perspective d'un développement harmonisé de la personnalité juvénile et non dans celle d'une hostilité répressive qui n'a pour résultat que de conduire à un déséquilibre définitif ceux qui n'étaient perturbés que de façon passagère et toute naturelle.

Pierre Ferran

P. F.

qui ne connaît pas les dossiers de VEN ?

On sait que **Vers l'éducation nouvelle** (VEN, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris) est la revue mensuelle des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active, les CEMEA. A tous ceux qui agissent dans des collectivités enfantines ou adolescentes, cette revue propose des études, des réflexions et des comptes rendus d'expériences, destinés à modifier les pratiques et améliorer les comportements en éducation.

A partir de cette base, **Vers l'éducation nouvelle** édite depuis plusieurs années des dossiers regroupant, sur un thème précis, des textes publiés dans la revue à des époques différentes et qui ont fait l'objet, si besoin, d'une mise à jour. Ces dossiers constituent une approche méthodique du sujet abordé.

Le dernier paru s'intitule **Dans le vent** (dossier VEN n° 11, 64 p.). Comme son titre le suggère, il regroupe, dans la perspective des

CEMEA, un ensemble de propositions pour construire, utiliser et comprendre différents mobiles à propulsion éolienne. Les activités ludiques, suscitées par des observations courantes, permettront de mieux aborder, par la suite, des acquisitions techniques et scientifiques. Ici, on débute par les flèches et les avions en papier. On passe ensuite au stade des moulinets et des manches à air. On maîtrise les connaissances nécessaires pour construire un cerf-volant ; ce faisant, on comprend ce qui favorise son essor, sa sustentation, sa manipulation en vol. Enfin, on se familiarise avec le « navigateur », un accessoire susceptible de nombreuses utilisations complémentaires dans la pratique du cerf-volant. Bref, un ensemble à la fois vivant, instructif et pratique.

Parmi les dossiers parus antérieurement, signalons plus particulièrement :

- **Lecture dans les collectivités de vacances et de loisirs ;**
- **Une planche pour un jouet ;**
- **Activités manuelles des bois et des champs ;**
- **Des moyens d'investigation pour l'étude du milieu.**

Autant de titres indispensables dans la bibliothèque de nos écoles élémentaires !

P. F.

nouvelle série sur Antenne 2

Dans le cadre de la matinée technique et scientifique intitulée « Même le dimanche » et diffusée sur Antenne 2 de 9 h 30 à 11 heures, le dimanche bien évidemment, le CNDP propose une nouvelle série : **Petites histoires électriques**.

Chaque année, deux cents personnes sont victimes d'un accident mortel dû à l'électricité. Le respect de précautions élémentaires et une meilleure information permettraient d'éviter ces drames : c'est cet objectif que visent les six émissions qui constituent cette série ; par des interviews, des reportages, elles vont illustrer les rapports quotidiens que nous entretenons tous avec l'électricité.

Chaque semaine, deux spécialistes répondront aux questions de l'animatrice de l'émission, Laurence L'Allinec ; ils fourniront ainsi tous les renseignements pratiques relatifs aux diverses installations électriques et mettront l'accent sur les mesures de sécurité indispensables.

Au mois de décembre, les émissions traiteront des sujets suivants :

- **le 2 : Des histoires qui auraient pu mal finir**, avec Dominique Folliot, médecin du travail à EDF-GDF, et René Noto, médecin-chef adjoint de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Dominique Folliot a consacré sa thèse aux accidents d'origine électrique en milieu domestique ; il explique pourquoi. Le récit de deux accidents graves illustre ensuite les problèmes de sécurité que pose l'usage de l'électricité à la maison.
- **le 9 : Circuits, courts-circuits**, avec Dominique Folliot et Roland Auber, ingénieur en chef à la Fédération nationale de l'équipement électrique. Différentes séquences composeront cette émission, dont certaines d'intérêt directement pratique : un automobiliste essaye de réparer son klaxon bloqué ; un citadin se pose des questions devant une clôture électrique.
- **le 16 : De l'autre côté du compteur**, avec Joseph Chapuy, directeur adjoint à la direction d'EDF, et Fabien Gruhier, journaliste. Des interviews font revivre la panne d'électricité du 19 décembre 1978. Pour mieux comprendre cet incident, une enquête a été faite dans trois lieux : une centrale thermique ; au dispatching central de l'EDF à Paris ; dans un poste EDF au carrefour de lignes à haute tension.

Important Editeur Parisien

recherche pour ses différentes collections

manuscrits inédits de romans, poésies, essais, théâtre.

Les ouvrages retenus feront l'objet
d'un lancement par presse, radio et télévision.

Adressez manuscrit et C.V.
à la Pensée Universelle
4, rue Charlemagne, 75004 Paris
Tél. 887.08.21.



Conditions d'édition fixées
par contrat. Notre contrat habituel
est défini par l'article 49
de la loi du 11 mars 1957
sur la propriété littéraire.

stage

■ **Administration et gestion des associations** (en deux week-ends). Organisé par l'Union française des centres de vacances et de loisirs, ce stage s'adresse en priorité aux candidats au CAPASE, mais également à toute personne intéressée par les activités socio-culturelles. Au programme : l'association à but non lucratif : constitution, statuts, rôle dans la cité ; la comptabilité et la gestion des associations ; la responsabilité d'employeur, l'organisation du travail. Ce stage se déroulera du 23 au 25 novembre et du 14 au 16 décembre dans le Finistère. Pour renseignements complémentaires : UFCV, Direction Ouest, 16, rue de la Santé, 35100 Rennes. Tél. : (99) 79-26-56.

assemblée

■ **L'Association pour l'enseignement de l'histoire des crimes nazis**, dont la création a été décidée en avril dernier au Colloque d'Orléans, tiendra son assemblée constitutive le dimanche 25 novembre, à partir de 15 heures, dans une salle de conférences de l'École normale supérieure, 46, rue d'Ulm, Paris 5^e.

cinéma

■ **Le ciné-club de la Cinémathèque scolaire de la Ville de Paris** propose, pour les prochaines semaines, les programmes suivants : les 21 et 22 novembre, **Lola**, film de Jacques Demy avec Anouk Aimée (1960) ; les 28 et 29 novembre, **Feu follet**, de Louis Malle avec Maurice Ronet et Jeanne Moreau (1963) ; les 5 et 6 décembre, **Monsieur Klein**, de Joseph Losey avec Alain Delon (1975). Les projections ont lieu le mercredi et le jeudi à 20 h 30 à l'adresse de la Cinémathèque : 11, rue Jacques-Bingen, Paris 17^e. Pour renseignements complémentaires : 924-03-79 et 03-86.

expositions

■ **Origines, gestes et graphismes de jeunes enfants**, du 9 novembre au 7 décembre au CRDP de Lille, 3, rue Jean-Bart. Cette exposition sera commentée par P. Dehaene, pédiatre, par le Dr Ossoin, neuro-psy-

chiatre et par J.-P. Aumont, psychologue. Le développement de la préhension jusqu'à l'usage du crayon est décrit par un reportage photographique. L'évolution des premiers gribouillis jusqu'au bonhomme têtard est présentée par l'intermédiaire de deux cents graphismes produits par deux fillettes à partir de quatorze mois ; certains d'entre eux ont d'étonnantes coïncidences formelles avec des productions d'artistes modernes et leur sont comparés. Des visites commentées auront lieu le mercredi à 15 h 30, **sur rendez-vous**, pour les groupes (téléphoner à M. Hennebelle : 57-78-02 poste 139). Un catalogue de reproductions commentées (11 pages, 60 graphismes), sera en vente au CRDP-SEVPEN, 3, rue Jean-Bart, B.P. 3399, 59018 Lille Cedex.

■ **Affiches japonaises du XVIII^e siècle à nos jours** jusqu'au 13 janvier au musée de l'Affiche, 18, rue de Paradis, Paris 10^e. Cette exposition réunit, pour la première fois, plus de cent cinquante œuvres anciennes et modernes. On y trouve l'alliance de traditionalisme et de modernisme qui caractérise l'art publicitaire d'aujourd'hui. La présentation est composée de trois sections :

- la première groupe quatre-vingts affiches des XVIII^e et XIX^e siècles, illustrant les changements de la vie quotidienne au Japon avec l'évolution des techniques d'impression ;
- la seconde rassemble soixante affiches de huit graphistes japonais contemporains, de renommée internationale, comme Shigeo Fukuda, Zazumasa Nagai et Tadanori Yokoh ;

• la dernière section rassemble soixante affiches contemporaines pour le théâtre Kabuki, les marionnettes Bunraku et les tournois de lutte Sumo, ainsi que les exemples les plus caractéristiques des recherches graphiques et de l'imprimerie japonaise d'avant-garde.

L'exposition est complétée par un programme audiovisuel présentant les scènes de la rue japonaise. Elle est ouverte de 12 à 18 heures, sauf le mardi. Entrée : 6 F.

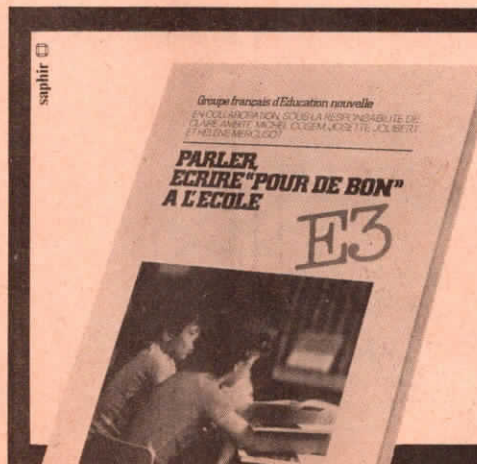
■ **Les Parisiens au fil des jours (1900-1960) — photographies Séeberger frères.**

Cette exposition, qui se tiendra du 16 novembre au 15 janvier à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (24, rue Pavée, 4^e), présentera deux cent soixante-sept photographies relatives à la vie quotidienne à Paris : le travail, les loisirs, les événements (inondations, Occupation, Libération, etc.), les célébrités, la mode... Tous les jours de 14 à 18 heures (entrée libre), sauf le dimanche.

vacances-loisirs

■ **Vacances d'hiver avec les Auberges de jeunesse :**

- **ski** : dans une quinzaine de centres et pendant toute la saison, différentes formules de ski de piste, de fond et de randonnée sont offertes. Elles vont du forfait « tout compris » au séjour libre. Sont proposés également : ski de raid, promenades à raquettes, hivernage en refuge et des stages mixtes (ski + équitation, ski + sculpture sur bois, ski + travail du cuir) ;



L'école, prison du langage ?

Parler, écrire pour de bon à l'école.

On écrit mal parce que l'on parle mal ; on parle mal parce qu'on parle peu. A l'école, les enfants sont enfermés dans un carcan « scolaire » qui gêne leur développement. Au lieu de les laisser s'exprimer - par la langue ou par la plume - on les bloque dans un formalisme contraignant. Fruit du Groupe Français d'Éducation Nouvelle, ce livre aborde la question de la maîtrise de la langue en termes psychologiques et institutionnels. C'est là sa grande qualité. 212 pages.

Collection Orientations E3.

casterman

l'éducation

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

comité de parrainage

René Basquin, Inspecteur général honoraire; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques; Guy Debeyre, conseiller d'Etat; Daniel Douady, de l'Académie de médecine; Jean Fourastlé, membre de l'Institut; Roger Grégoire, conseiller d'Etat; René Huyghe, de l'Académie française; Alfred Kastler, prix Nobel; Raymond Poignant, conseiller d'Etat; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France; Jeanne Sourgen, Inspectrice générale honoraire.

direction

directeur : André Lichnerowicz.

conseillers auprès de la direction : Louis Cros, Pierre Emmanuel, Jacques Rigaud, Bertrand Schwartz, Dr Guy Vermeil.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot.

rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélias.

conseiller pédagogique : Louis Porcher.

première secrétaire de rédaction - maquetiste : Suzanne Adellis.

secrétaire de rédaction : Michel Bonnemayre.

Informations : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy.

documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique — Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Geneviève Lefort, François Mariet, Jerry Pocztar — Marie Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Bernard Blanc, Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Raphaëlle Lorr, Fernand Lot, Pierre-Bernard Marquet, Patrick Négroni, Georges Rouveyre.

correspondants : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Paul Juif, Marguerite Laforce, Pierre Rappo, Jean-Jacques Schaeffel, Gérard Sénéca.

dessins : François Castan.

publicité - développement

Odette Garon - François Silvaln.

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président; Pierre Chevallier, vice-président; Georges Belbenoit, secrétaire général; Yves Malécot, trésorier; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Viannay.

membres : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Irène Dupoux, Anne-Marie Franchi, Emile Gracia, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin, Bernard Veck.

• **stages culturels ou sportifs** : en Bretagne, dans le Sud ou le Centre de la France, nombreuses activités durant les congés scolaires : équitation, voile, surf, plongée sous-marine, cyclo-tourisme, tennis, natation, tissage, poterie et reliure.

• **voyages** : en plus des grands voyages (Israël, Turquie, Egypte), de nombreux petits voyages de trois ou quatre jours sont programmés dans toute l'Europe.

Pour recevoir la brochure et pour tous renseignements : FUAJ, 6, rue Mesnil, 75116 Paris. Tél. : 261-84-03.

notez aussi

■ La SNCF propose aux enseignants et aux documentalistes scolaires une gamme importante de moyens d'information sur les chemins de fer en France. En voici quelques exemples :

• documents divers

a / collection de 36 diapositives 24 x 36, avec livret de commentaires pour chacune des vues, permettant de faire, sans longue préparation, un exposé d'ensemble sur les chemins de fer français (pour toutes classes) ;

b / brochure illustrée « Chemins de fer français », utilisable au CM 2 et dans le premier cycle : 16 pages de données simples, historiques, statistiques, économiques, pour présenter la SNCF à des élèves de dix à quinze ans ;

c / brochure « La SNCF » : destinée aux classes de seconde, première et terminale, elle donne l'historique et le statut juridique de la SNCF, signale son évolution technique et indique son rôle économique ;

d / brochure « Les chemins de fer en France », utilisable par les professeurs : 76 pages, très illustrées, d'informations générales ;

e / le « Guide pratique du voyageur » fournit tous les renseignements utiles à la préparation d'un voyage en train.

Pour recevoir gratuitement l'un de ces documents, les personnes intéressées doivent écrire (en joignant, autant que possible à leur demande, une étiquette portant leur adresse complète) au Chef de Division commerciale (Voyageurs) de la Région SNCF concernée (1), « Informations-Jeunes ».

Une précision : les documents b et e peuvent être envoyés en plusieurs exemplaires.

• films et montages audiovisuels

Cent quarante films et diaporamas (généralistes, techniques, touristiques, etc.) sur le chemin de fer (existant tous en 16 mm et généralement en 35 mm) peuvent être prêtés gratuitement pour projection dans les établissements scolaires.

Le catalogue de ces films est envoyé sur demande adressée au Centre audiovisuel SNCF, 9, quai de Seine, 93407 Saint-Ouen.

• visites d'établissements de la SNCF

Les enseignants désireux de faire visiter à leurs élèves un établissement de la SNCF doivent écrire environ un mois avant la date souhaitée au chef de cet établissement ; leur lettre proposera plusieurs dates et précisera le nombre de participants (vingt au maximum, pour que la visite soit de bonne qualité). Les jeunes visiteurs doivent avoir au moins treize ans et être placés sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur.

Si nécessaire, chaque Région SNCF peut proposer l'établissement SNCF intéressant le plus proche de l'établissement scolaire.

• exposés dans les écoles

La SNCF accepte, dans la mesure du possible, d'envoyer des représentants qualifiés présenter le chemin de fer dans les établissements secondaires et techniques. Ces exposés sont gratuits et peuvent être suivis de projections de films SNCF.

Ecrire au moins un mois à l'avance au Service de l'information et des relations publiques de la SNCF, 86-88, rue Saint-Lazare, 75436 Paris Cedex 09.

• voyages pour groupes scolaires

La Division commerciale (Voyageurs) de chaque Région SNCF est à même de fournir tous renseignements et conseils utiles à la préparation des voyages en groupes que les enseignants envisagent d'organiser.

• renseignements sur les métiers de la SNCF

Tous renseignements sur les carrières, examens et concours de la SNCF peuvent être obtenus en s'adressant à la Division du personnel de chaque Région SNCF.

(1) En page ci-contre, figurent toutes les adresses des différentes Régions SNCF.



à qui s'adresser, d'une région à l'autre

AMIENS

29, rue Riolan - 80000 Amiens (tél. : 92-32-91)

BORDEAUX

54 bis, rue Amédée-Saint-Germain - 33077 Bordeaux Cedex (tél. : 91-34-20)

CHAMBERY

64, quai Charles-Roissard - 73000 Chambéry (tél. : 62-93-50)

CLERMONT-FERRAND

31, avenue Albert-Elisabeth - 63037 Clermont-Ferrand Cedex (tél. : 92-52-91)

DIJON

23, rue des Perrières - 21000 Dijon (tél. : 41-81-35)

LILLE

33, rue Charles-Saint-Venant, 59043 Lille Cedex (tél. : 56-92-27)

LIMOGES

7, place Maison-Dieu - 87036 Limoges Cedex (tél. : 77-58-11)

LYON

10, cours de Verdun - 69286 Lyon Cedex 1 (tél. : 42-51-54)

MARSEILLE

Esplanade Saint-Charles - 13232 Marseille Cedex 1 (tél. : 50-19-58)

METZ

1, rue Henri-Maret - 57010 Metz Cedex (tél. : 68-51-00)

MONTPELLIER

4, rue Catalan - 34011 Montpellier Cedex (tél. : 92-15-16)

NANCY

28, quai Claude-le-Lorrain - 54000 Nancy (tél. : 28-26-32)

NANTES

27, boulevard Stalingrad - 44041 Nantes Cedex (tél. : 47-11-26)

PARIS-EST

10, place du 11-Novembre-1918 - 75475 Paris Cedex 10 (tél. : 203-96-31)

PARIS-NORD

18, rue de Dunkerque - 75475 Paris Cedex 10 (tél. : 280-63-63)

PARIS - SAINT-LAZARE

13, rue d'Amsterdam - 75008 Paris (tél. : 285-88-00)

PARIS-MONTPARNASSE

17, boulevard de Vaugirard - 75471 Paris Cedex 15 (tél. : 538-52-19)

PARIS - SUD-OUEST

1, place Valhubert - 75634 Paris Cedex 13 (tél. : 584-14-18)

PARIS - SUD-EST

20, boulevard Diderot - 75571 Paris Cedex 12 (tél. : 346-12-12)

REIMS

6, rue de Courcelles - 51100 Reims (tél. : 88-08-16)

RENNES

22, boulevard de Beaumont 2022 X - 35040 Rennes Cedex (tél. : 30-39-13 ou 30-28-51)

ROUEN

36, rue du Champ-des-Oiseaux - 76000 Rouen (tél. : 71-76-85)

STRASBOURG

3, boulevard du Président-Wilson - 67083 Strasbourg Cedex (tél. : 32-48-12)

TOULOUSE

9, rue Marengo - 31079 Toulouse Cedex (tél. : 62-35-55 ou 62-71-71)

TOURS

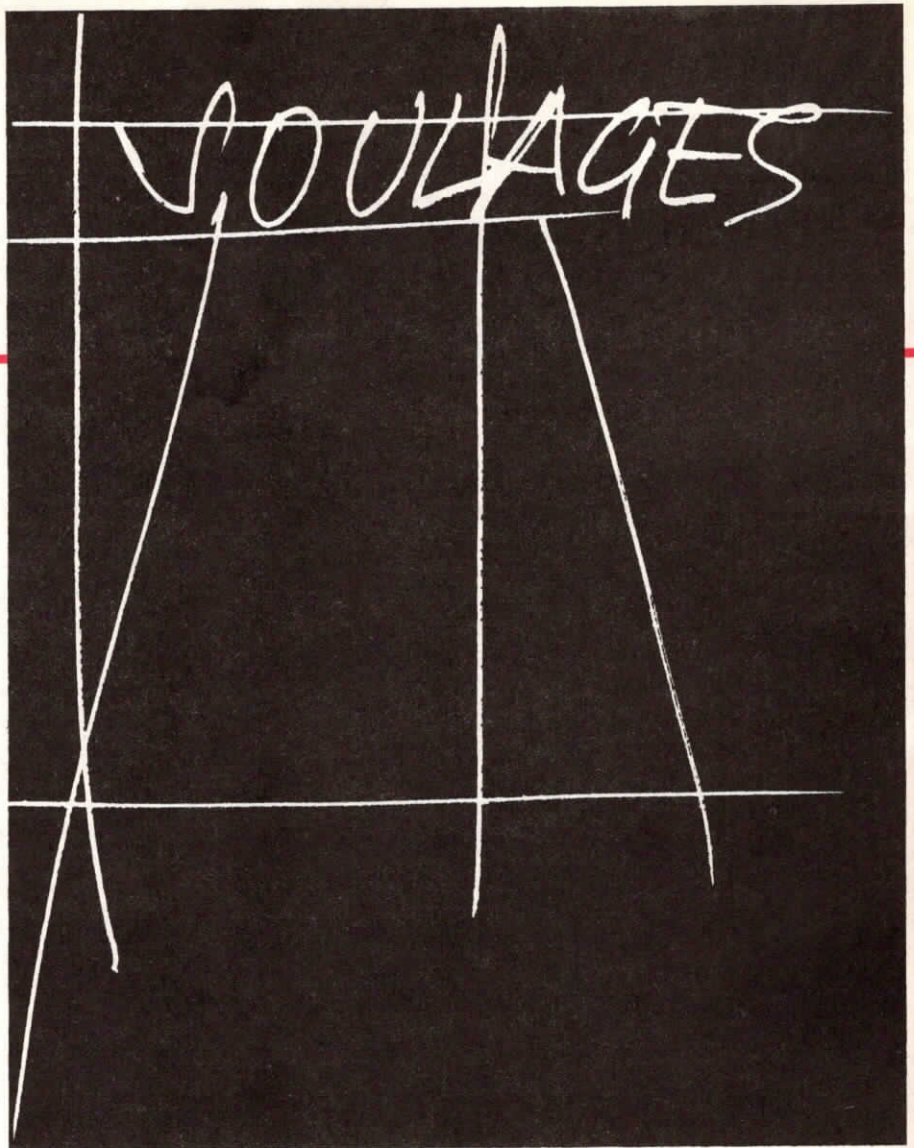
3, rue Edouard-Vaillant - 37000 Tours (tél. : 05-38-01)

A Paris et en proche banlieue, pour obtenir des documents ou organiser un voyage, adressez-vous au
Département commercial Voyageurs de la Région parisienne
162, rue du Faubourg-Saint-Martin - 75475 Paris Cedex 10 (tél. : 202-50-20)

Si vous avez un problème particulier à exposer ou une suggestion à faire, concernant les relations Enseignement-SNCF,
n'hésitez pas à vous adresser au
Service de l'information et des relations publiques, 86-88, rue Saint-Lazare - 75436 Paris Cedex 09

au-delà

du geste



Moribonde dans la vieille Europe d'avant-guerre, la peinture abstraite, sous l'influence des thèses Dada et surréaliste, se vit appropriée dans les années cinquante par la jeune peinture américaine dont le fer de lance était représenté, en particulier pour l'Action Painting, par De Kooning et Pollock. Ils étaient les nouveaux maîtres de ce que l'on nommait l'expressionnisme abstrait, utilisant comme moyen d'expression la peinture gestuelle, dans laquelle c'est le geste de peindre, l'acte en soi, qui permet d'exprimer le monde intérieur de l'artiste, le support n'étant que le moyen de conserver la trace (cf., dans notre n° 399, l'article « le peindre et le peint » consacré à Pollock).

En France, deux peintres se sont particulièrement attachés à cette tendance. Ce sont Hartung et Soulages.

Les toiles récentes de ce dernier font l'objet d'une exposition, jusqu'au 31 décembre, au Musée national d'art contemporain Georges-Pompidou.

LES PEINTRES MODERNES, et en particulier les peintres français, sont bien évidemment les enfants de l'impressionnisme. L'abstrait n'en est que le prolongement logique, la période d'après guerre en sera l'aboutissement et la fin. C'est de l'impressionnisme, de cette liberté de la touche, que vient la tendance gestuelle, de même que l'on retrouve l'origine des recherches de matière des informels dans les empâtements de couleurs prises sans mélanges sur les palettes des maîtres du XIX^e siècle.

Les toiles de Pierre Soulages exposées aux Galeries contemporaines du Centre Georges-Pompidou sont récentes et permettent parfaitement de voir la différence qu'il peut y avoir entre la gestuelle française et l'*Action Painting* des jeunes Américains des années cinquante. Chez Soulages, la préoccupation esthétique domine, on retrouve systématiquement ce goût de l'équilibre, hérité des siècles précédents, dans quasiment toutes les tendances exprimées en France. Les Américains s'attachent d'abord au peindre, à l'idée ; ils semblent saisis d'une fièvre que l'on ne retrouve pas chez Soulages. Son écriture est plus calme, proche des Extrêmes-Orientaux. Il utilise le noir en larges bandes solides, ménageant ses matières ; le geste est appuyé, presque retenu, pesé. Il ne permet aucun repentir. Les directions choisies sont définitives. Là, pas de violence comme chez Pollock, ni même comme chez Kline qui représente pourtant la tendance américaine de l'expressionnisme née de Hartung et de Soulages. C'est la notion de temps qui n'est pas la même. La conception de Soulages est basée sur la durée ; contrairement à Pollock ou Kline, le temps est utilisé en longueur. Les traces laissées sont presque faites de patience. On verra chez

Mathieu par exemple et bien qu'il ne puisse être considéré comme un expressionniste, que la rapidité est l'essence même de l'écriture, en relation directe avec la finalité de l'œuvre : plus le temps d'exécution est court, plus la perfection visée est proche.

La notion de temps chez Soulages est raffinée, un peu mondaine, sans esclandre ni scandale. C'est une peinture riche, sûre et solide, presque terrienne. Pas de fioritures ni de préciosité. Contrairement à Hartung, il utilise le temps longuement, sans à-coups, d'une seule traite, comme on laboure un champ du lever du soleil jusqu'au soir. Chaque sillon est tracé bien profond. Les réserves blanches sont autant de signes indiquant, lorsque les matières manquent, les directions du geste. Les grands aplats de terres ou de bleus transparents sont autant de moyens d'éviter les effets de la couleur qui pourraient faire perdre le geste de vue. Pourtant ce choix de couleurs n'est pas innocent et si effectivement la trace est ainsi soulignée, il n'en reste pas moins une satisfaction esthétique qui n'est pas due au seul mouvement du couteau à peindre ou de la spatule. Dans les grandes toiles noires exposées à Pompidou, la couleur a totalement disparu, si l'on considère que le noir est absence de couleurs, mais cette absence est compensée par l'utilisation des matières, qui reprennent la lumière en brillances, retrouvant ainsi les indications de mouvements que la peinture plus en aplat se donnait avec les couleurs.

Si la peinture de Kline est différente de celle de Soulages, comme celle d'Hartung, les trois peintres n'en ont pas moins tous les trois le même souci de la composition et de l'harmonie. Ils organisent le geste, le dirigent avec le même

souci d'équilibre. La peinture reste, malgré tout, la peinture. Et le souci de respecter l'ordre de la toile préside encore à l'acte de peindre. L'œuvre d'art, quoi qu'on en dise, existe encore en tant que telle. Il n'en faut pour preuve que l'accrochage des toiles de Soulages. Elles sont perçues comme tableaux, avec le même regard théorique, utilisant le même langage que celui qui regarde Cézanne ou Matisse. Il s'en faut de beaucoup que l'on puisse avec certitude dire que la peinture abstraite est passée dans les mœurs. Pourtant, il s'agit déjà d'un moment de l'histoire de l'art.

Un moment, certainement l'un des plus forts de l'histoire de la peinture en ce qu'il termine (théoriquement) l'aventure impressionniste. Mais il n'en reste pas moins que la peinture et l'art en général continuent leur route, forts des enseignements des expériences précédentes. Ce qui est aujourd'hui plus difficile, c'est de saisir la démarche d'un peintre comme Soulages, qui fut l'un des artisans de l'avant-garde des années cinquante et se retrouve au musée de son vivant, nous laissant entendre qu'il est toujours cette avant-garde. Qu'il soit moderne, cela est certain, il est comme ces vieux maîtres que l'on honore, qui peignent sans cesse parce que c'est leur vie, mais dont seul l'enseignement compte pour ceux qui le suivent. Personne ne cracherait sur Delacroix, mais personne ne voudrait plus s'engager dans cette voie, sous peine de s'y enliser. La peinture moderne est, encore pour quelques années, la peinture de nos grands-parents, mais il suffit d'une génération pour que l'abstraction rejoigne le XIX^e siècle avec les impressionnistes et que l'art moderne du XXI^e siècle commence les plans de son propre musée.

Patrick Négroni

CINEMA

retour de flamme

La responsabilité des intellectuels quand leurs disciples mettent en pratique leurs théories révolutionnaires ; la valeur et les limites du terrorisme ; la corruption des mœurs politiques dans la démocratie libérale française ; le danger des polices parallèles ; les sentiments de la jeunesse (et des aînés) dix ans après mai 68 : voici quelques-uns des thèmes que brasse le dernier film de J.-P. Mocky : *Le piège à cons*. Le héros, Rayan (joué

excessif, inégal, incontrôlé, parfois d'un extraordinaire mauvais goût. Fausse parce que, tout de même, *Le piège à cons* vaut beaucoup mieux que son titre. Par sa richesse, d'abord, et même son excès de richesse thématique ; par son audace en face de tous les tabous ; par sa narration enfin, qui nous accroche malgré nos réticences et nos haussements d'épaules passagers. Comme comédien, Mocky en fait un peu trop. On l'excuserait en pensant qu'il est difficile de ne pas jouer « gros » dans un film où tout est caricatural et forcé ; mais il se trouve que Catherine Leprince, dans le rôle de la jeune anarchiste, parvient à demeurer juste, naturelle, émouvante. C'est à cause d'elle notamment qu'il est intéressant de voir ce film ; j'hésiterais cependant à le recommander aux jeunes spectateurs,

intéressé le numéro de septembre d'*Education 2000*. Ils y trouveront (outre le *Manifeste* publié en 1976 par un certain nombre de responsables de maisons de Jeunes et de la Culture, et qui est la charte d'action de ceux qui luttent pour ce « cinéma d'art et d'essai » destiné aux enfants) le bilan des résultats déjà obtenus par leur effort et une série d'articles passionnants : « Violence, cinéma, enfance », « La vie d'un ciné-club d'enfants », « Du Walt Disney de Noël au vrai cinéma pour enfants », etc. Ils y trouveront aussi la bande-son de la première émission de Jean-Luc Godard et A.-M. Miéville, *France tour détourné deux enfants*. En prime, une bibliographie et une liste d'adresses utiles.

Bref, une petite brochure dense, vivante, à ne pas manquer. Si on ne la trouve pas en librairie, on peut la commander à « Education 2000 », 3, rue de l'Abbaye, 75006 Paris.

E. F.



Jean-Pierre Mocky et Catherine Leprince

par Mocky lui-même qui se projette dans son personnage), professeur révoqué en 68, exilé volontaire en Indonésie, revient aujourd'hui en France. Il rencontre deux de ses derniers disciples, un garçon et une fille : ils croient encore à la grande révolte que prêchait Rayan, et à laquelle lui-même ne croit plus. Malgré lui, il va se trouver entraîné par eux dans une aventure politico-policière.

Le titre du film, inutilement vulgaire et provocant, en donne une image à la fois juste et fautive. Juste parce que, comme lui, le film est

par crainte de la séduction que peut toujours exercer ce romantisme anarchiste que Rayan (et Mocky) ont abandonné, mais dont ils constatent qu'il demeure un des aliments du terrorisme.

à lire

Tous ceux qui s'intéressent au cinéma pour les enfants et qui souhaitent que ce cinéma soit riche, varié et de qualité, liront avec un grand

THEATRE

la voix de Racine

Bérénice, de Jean Racine
et

Le pain de ménage, de Jules Renard
Comédie-Française, jusqu'en février

C'est bien connu, il n'est pas facile aujourd'hui de jouer les tragédies de Racine. Et de toutes, *Bérénice* est sans doute celle qui pose le plus de problèmes. Comme on le sait, il ne s'y passe rien, si ce n'est, plus ou moins vite selon les trois héros, la découverte qu'aucune place ne leur est permise dans le monde, qu'aucun compromis avec lui n'est possible, et même que l'éventuelle fuite dans la mort leur est également interdite. Titus le pressent dès le début, Antiochus, si persuadé qu'il en soit, ose quand même parfois espérer, Bérénice en acquiert peu à peu la terrible conviction. Quel dialogue peut-il donc s'établir entre eux ? Aucun à vrai dire, jusqu'à ce que l'ultime séparation les réunisse enfin dans le même désespoir. Ils vivront tous les trois, chacun

Simon Eine et Geneviève Casile
dans « Bérénice »



Madeleine Renaud et Laurence Bourdil
dans « Wings »



enfermé en soi-même, dans ce que l'un d'eux appelle le « long bannissement » de sa vie.

Pour faire « passer » cette douloureuse ascension vers le vide, où tout n'est pratiquement fait que de lamentos tragiques, à peine de vrais dialogues, la Comédie-Française a choisi de le situer dans un décor de Pace, très simple, très pur de lignes et de ton, très « grand ». Il y passe furtivement quelques figurants, symboles de cette puissance de Rome, toujours extérieure mais toujours dominante. Et surtout le metteur en scène (Jean-François Rémi) a dirigé admirablement trois admirables tragédiens : Nicolas Silberg (Titus), si cruellement déchiré entre, comme on dit, son devoir et son amour, mais les vivant tous deux aussi intensément, à la fois faible et fort (« Vous êtes empereur, seigneur, et vous pleurez »), toujours humain dans la double démesure de ses passions ; Geneviève Casile (Bérénice), tendre, passionnée, violente, désespérée, et toujours rayonnante de grandeur tragique ; Simon Eine (dans le rôle apparemment secondaire et ingrat d'Antiochus), superbe de douleur contenue. Tous trois ont su trouver l'art suprême de dire les vers admirables de Racine, sans emphase ni monotonie, exactement comme ce qu'ils sont, la parole pure et simple de la poésie.

Curieuse idée d'avoir fait précéder cet Himalaya du théâtre par la modeste colline de Jules Renard, *Le pain de ménage* ! Ne boudons pas cependant notre plaisir. Jacques Toja et Claude Winter sont parfaitement à l'aise dans cette bluette finement écrite, aux personnages subtilement peints : une honnête femme et un mari modèle qui jouent un soir à essayer de tromper leurs conjoints et n'y parviennent pas. Ce pourrait être d'un moralisme assommant, c'est au contraire aux bords d'un discret amoralisme, tout à la fois teinté d'humour et d'émotion.

Pour sa première création de la saison du tricentenaire, la « vieille dame » nous confirme qu'elle est toujours fidèle au poste, et même aux avant-postes. C'est bien réconfortant.

la parole retrouvée

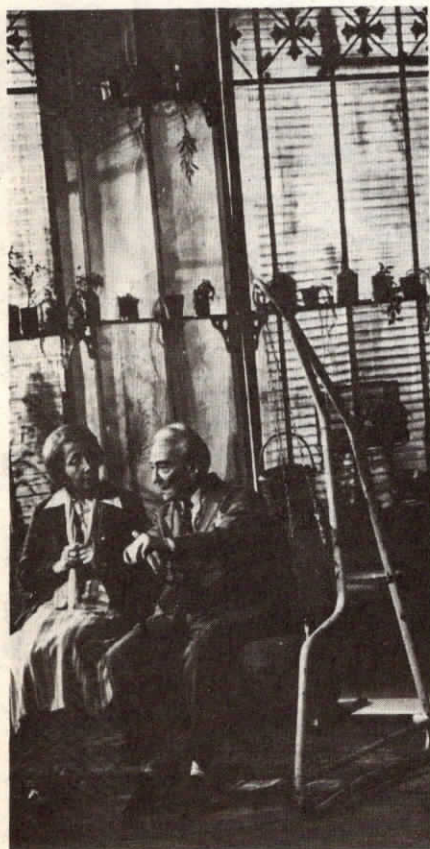
Wings, d'Arthur Kopit
adaptation française de Mathieu Galey
Théâtre d'Orsay

Une aviatrice célèbre a échappé à la mort dans le crash de son appareil mais elle y a perdu l'usage de la parole. Le monde qui l'entoure,

qu'elle entend mais qui ne peut l'entendre, lui devient incompréhensible. Peu à peu, cependant, elle sera rééduquée. L'auteur de cette pièce, d'abord écrite pour la radio, parle de ce drame en parfaite connaissance de cause : il a vu son père devenir aphasique et il a soigneusement enquêté dans un centre spécialisé, en particulier auprès d'une rééducatrice, elle-même ancienne aphasique. Pourtant, condensé ici en une petite heure et demie, ce qui est, en fait, une très longue et très patiente thérapie devient un rapport un peu schématique et sans grande vertu dramatique. L'effet est encore accentué par une mise en scène hyper dépouillée, de Claude Régy : pas de décors, quelques éclairages et quelques bruits, les personnages secondaires, sauf la rééducatrice qui a un peu plus de consistance, réduits à des silhouettes sans épaisseur et presque sans visages.

Seulement, voilà, il y a Madeleine Renaud, dans sa frêle et presque totale immobilité, avec sa voix qui bute sur les syllabes ou cherche à retisser, intérieurement, les bribes d'un passé à demi perdu, retrouve enfin quelques mots, comme on abat les murs d'une prison. Plus même que la guérison, trop attendue, le miracle est dans cette interprétation, qui ne vise jamais au numéro d'acteur mais

Jandeline et Jean Mercure
dans « Gin game »



qui, précisément, par sa discrétion et, pourrait-on dire, par sa litote, atteint tout simplement la perfection.

un jeu dangereux

Gin game
ou *Le rami n'est pas ce qu'on pense*
de Donald L. Coburn
Théâtre de la Ville
jusqu'au 31 janvier

Deux pensionnaires d'une maison de retraite au demeurant assez minable se retrouvent dans une sorte de débarras fourre-tout pompeusement appelé véranda (un extraordinaire décor conçu par Radu et Miruna Boruzescu) et tentent de tromper leur ennui en jouant aux cartes. Mal leur en prend car cet innocent divertissement va dégénérer en un dangereux révélateur de leurs faiblesses, de leurs échecs passés, des anciennes

erreurs (pour ne pas dire plus) jusque-là soigneusement refoulés. Les voilà donc contraints de se voir tels qu'ils furent et tels qu'ils demeurent.

Le texte est vif, souvent plein d'un humour féroce et pourtant drôle, souvent aussi discrètement émouvant. Jean Mercure (également adaptateur et metteur en scène) et Jandeline sont très à l'aise dans ce duel mesquin, à la fois pénible et cocasse dont le ton, malgré une peu convaincante transposition dans un contexte français, reste très anglo-saxon. Je veux dire qu'il ne s'embarrasse ni de respect ni de pitié pour ce qui devrait, en principe, être plaint et respecté, en l'occurrence la vieillesse. Ce ton pourra donc choquer certains mais, le premier étonnement passé, il devrait en séduire beaucoup.

P.-B. M.

DISQUES

ici et ailleurs

Depuis l'explosion de Téléphone, beaucoup de jeunes groupes français n'ont plus rien à envier aux anglo-saxons : par amour de la musique, ou par goût du profit (ou les deux), les maisons de disques leur font maintenant confiance et leur donnent les moyens matériels de réaliser des « produits » finis : c'est le cas de Nightrider, chez CBS (83886) : un premier album remarquable, loin de l'amateurisme et de la plate copie. A mi-chemin entre le hard-rock et la pop symphonique, ce groupe fascine par sa démesure musicale, malgré sa jeunesse. On pense au meilleur Kansas, dont il faut absolument écouter *Monolith* (Kirshner 83644 — distribution CBS). Il faut espérer que Nightrider va acquérir très vite une audience internationale : ce serait un juste retour des choses, que le rock se fasse un peu à Paris, après des dizaines d'années d'importation. Avec Backstage, Electric Callas, Trust et quelques autres, de bons moments se préparent.

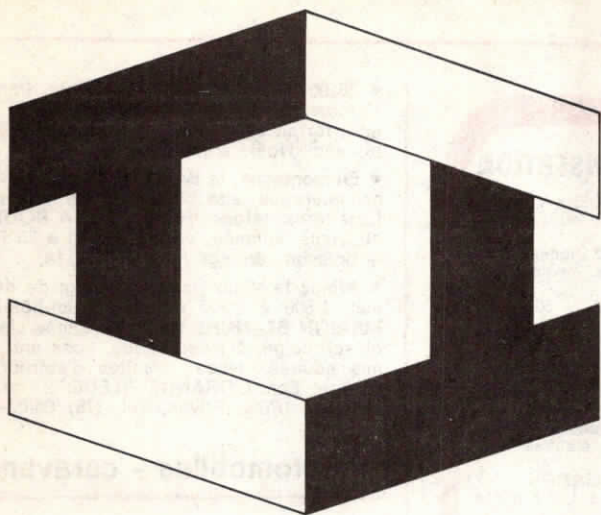
Ce qui ne veut pas dire que l'on n'ait plus besoin de surveiller la ligne

bleue de l'autre côté des mers : il vient de là, régulièrement, des merveilles. Comme le premier album solo de Tom Verlaine (Elektra 52 156 — distribution WEA) qui fait maintenant cavalier seul, après la mort de son groupe, Television, dont *Adventures* (Elektra 52 072) se laissait pourtant écouter. Tom Verlaine, c'est du rock extrêmement sophistiqué, une musique nerveuse, suraiguë, parfois drôle, toujours maîtrisée et absolument personnelle. A découvrir sans faute.

Depuis douze ans, la carrière de Marc Benno est ponctuée d'une succession d'échecs. Aucun de ses nombreux disques n'a marché — ce qui ne signifie pas, d'ailleurs, qu'ils étaient mauvais, au contraire. Trop en avance ? Pas dans l'esprit du temps ? Benno a beaucoup souffert, mais il n'a pas lâché. Et il a eu raison : son nouvel album, *Lost in Austin* (A&M AMLH 64767 — distribution CBS) est superbe. Parce que Benno raconte les moments difficiles de sa vie avec passion, sans sombrer dans la mélancolie. Ses chansons sont même plutôt d'un intimisme joyeux, sans doute en grande partie grâce à ses musiciens : rien de moins qu'Eric Clapton et son groupe ! C'est dire que l'on peut se précipiter sur cet album, bourré de blues à mi-chemin entre Bob Dylan et J.J. Cale, mais ces références ne sont là que pour mieux situer le personnage : Marc Benno a un ton bien à lui pour proclamer que le show business, qui ne pardonne pas facilement les échecs, ne l'a pas dévoré.

A l'autre bout du monde, et dans un genre bien différent, voici des musiciens français qui, eux, n'ont pas encore été trop blessés par le métier. C'est pourquoi, sans doute, ils ont cette étonnante vitalité, cette volonté de recherche et cette maîtrise des instruments qui fait de *Musique pour l'Odyssée* d'Art Zoyd (Atem 7002 — distribution Free Bird) un de ces rares albums dont on ne se lasse jamais. On s'éloigne du rock pour flirter avec la symphonie, rien que ça ! Et l'on retrouve le souffle épique d'Homère, le même lyrisme et les mêmes chocs. Si leur disque donne envie de relire l'œuvre, c'est qu'Art Zoyd a réussi son coup. Homère, sur son nuage, doit être content.

B. B.



GROUPE THOMSON

Un groupe industriel français
de taille internationale

Relation Graphique

173 boulevard Haussmann - 75360 Paris Cedex 08 - Tél. 561.96.00
Télex. ELIHU PARIS 650143 F.

BARTHE
PARIS

Ets Jacques D. BARTHE
53, rue de Fécamp - Paris 12^e
DID 79-85

Magnétophones
TANDBERG

- * SÉCURITÉ
- * QUALITÉ
- * MUSICALITÉ

agrés par la
Commission
Technique
de
l'Education
Nationale



Les magnétophones
BARTHE - TANDBERG

mono et stéréo sont synonymes dans le
monde entier de **SÉCURITÉ * MUSICALITÉ**
Leurs multiples possibilités, leur
simplicité de fonctionnement en
font les favoris des Educateurs.

Remise aux Membres de l'Enseignement



**Noël
1979**

Jouets

aux prix les meilleurs

Catalogue spécial 52 p. (Collectivités)
gratuit

Décoration du sapin

- Répertoire pour fêtes
- Articles de cotillon
- Matériel éducatif
- Disques scolaires

Catalogue général 48 p. (gratuit)



LES EDITIONS DU
cep
BEAUJOLAIS
BP 441

69656 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX

TEL. (74) 65-04-30

nouveautés

OCDL

65, rue Claude Bernard - 75005 PARIS

Catalogue sur demande

nouveautés

Je lis mieux

Cette nouvelle collection s'adresse à des enfants de 9 à 12 ans
qui ont eu des difficultés d'apprentissage en lecture.

Deux séries, soit sept titres, sont actuellement disponibles.
D'autres sont en préparation.

Je lis tout seul: Ecole du Lac

Des enfants de 8 à 11 ans ont inventé, écrit et illustré des
histoires destinées à des enfants de 6 à 8 ans.

Deux séries, soit sept titres, seront disponibles fin novembre
1979.

Les berceuses de la Marmotte

Robert Clausard

Un recueil de trente et une poésies pour les enfants de l'école
élémentaire.

échanges et recherches

location (offres)

- Paris 20^e, studio tt cft, ch. cent., 6^e étage, asc. Tél. 909-52-36 ap. 18 h.
- 74 pr. La Clusaz, chalet tt cft 8 pers. fév. z. B et C. Ecr. P.A. n° 781.
- Ski alpin Sud, chalet 6-8 pers. pr. pistes, Noël, fév. A, C. Poinot, éc. mat. Chartreux, 10000 Troyes. Tél. (25) 43-96-31.
- 2 Alpes 1600-3500 m., séparément ou ensemble, 2 studios 4-5 pers., même imm., pd pistes, Noël, fév., Pâq. Tél. (76) 42-54-13 ou 25-15-69 repas.
- 25-Métabief 1000 m, st. hiv.-été, chalet tt cft 6 pers., Noël, janv., fév. C., juil., août. Mme Touchais, 10, rue de la Paix, 25300 Pontarlier.
- Htes-Alpes, chalet neuf, appt 6 pers., été-hiv. Guignard, 27, rue Cyprès, 69680 Chassieu.
- Savoie 1700 m, sports hiv., stat. vill., climat except., sol., studios tt cft pr. pistes. Lutzler, 48, Brossolette, 93320 Pavillons.
- Hte-Savoie, ski, soleil, appt 3 Epis, Noël, fév. C, Pâq. Tél. (50) 73-60-45. Jacquier, les Rocailles, 74500 Bernex.
- 74-Morzine, gd F2, 5 pers., terr., stand. ttes pér. Ecr. Chabard, 21, Plaine-Fleurie, 38240 Meylan. Tél. (76) 90-57-93 dom.
- Auris 1600 m, près l'Alpe-d'Huez, appt 6-8 pers., ski Noël, fév., Pâq. Villard, 14, av. Europe, 38120 St-Egreve. Tél. (76) 75-12-68.
- Antibes, appt mblé 3 p., r.d.j., tt cft, TV, janv. à mai, px int., 2 mois min. Ec. P.A. n° 782.
- Stat. ski La Norma appt 8 pers. ds chalet neuf, ttes périodes. Allemand Y., 14, r. Ros-Fourneaux, 73500 Modane. T. (79) 05-14-78.
- Provence, Luberon campagne, 3 p., s.d.b., ch. c., r.-de-ch. David D., 84160 Cadenet. Tél. (90) 68-04-81 ap. 18 h.
- 39-Metabief, appt 4/5 pers. pied pistes ski, pisc., tennis. Tél. (21) 23-40-15 av. 18 h.
- Serre-Chevalier-Monétier, chalet neuf 4 à 6 pers., ttes pér. hiv., été. Moulin, chez Boy, 05220 Monétier-les-Bains. Tél. (92) 24-42-48.
- 74-Chapelle d'Abondance (1060 m), loc. appts tt cft Noël, du 9 au 16-2-80, Pâques. C. Laborde, Bolliets B2, 74140 Douvaine. Tél. (50) 94-06-58 dès 18 h 30 et mercredi.

CHATEAUNEUF DU PAPE

appellation Châteauneuf du Pape contrôlée

LE DOMAINE DU PÈRE CABOCHÉ

propriétaire viticulteur

vous propose une gamme de vins d'une qualité exceptionnelle à des prix compétitifs :

CHATEAUNEUF DU PAPE ROUGE
1978, 1977, 1976, 1975, 1972, 1971, 1970, 1969, 1966

CHATEAUNEUF DU PAPE BLANC

COTES DU RHONE ROUGE 1978

• au bouquet si délicat •

ainsi qu'un savoureux vin de table :

• LE PETIT CABOCHÉ •

Tous ces vins sont vinifiés et élevés suivant des méthodes ancestrales qui ont fait la réputation du « PÈRE CABOCHÉ ».

Th. Boisson et Fils

84230 Châteauneuf-du-Pape

Une ristourne est consentie au personnel enseignant sur sa demande.

CONDITIONS D'INSERTION

- 23,50 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20%.
- POUR LES ABONNES : 50% de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'ÉDUCATION.
- RÈGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'ÉDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,30 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIÉES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'ÉDUCATION, Services des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ÊTRE TRANSMIS.

location (demandes)

- Ensgt ch. loc. appt 4 p. Paris. Tél. (26) 64-11-03.

ventes

- 18 km Royan, bd Gironde, vds mais. camp. 7 p., dépend., terr. 2100 m², px 300 000 F. Lucazeau, 5, av. Prébyre, 79320 Moncontant. Tél. (49) 65-84-42.
- Mais. rur. indép. ds son terr., 5 p., cuis., except. : 6 chem. de pierre, dép., beau pt de vue, 140 000 F. Cab. R. Giraudeau, 18160 Lignéres.
- 78-Yvelines, 30' Paris Montp., ds rés. calme mais. contemp. 73, 100 m², 5 pces : r.d.c. (s.a.m., cuis., w.-c.), 1^{er} ét. (4 ch., dche, s.d.b., palier), Jard. 50 m², gar., parquet chêne nf, près éc., comm., gare. Px : 310 000 F. Urgent. Tél. 050-13-95.
- Vds mais. Vichy 2 appts, gar., cour int., cave, px à déb. Dabot, 11, all. Châtaigniers, 03100 Montluçon.

hôtels - pensions

- Lullin - Hte-Savoie, Hôtel de la Poste, tél. 73-81-10, hiv.-été. 78-88 F TTC.

- ORGANISME DE SEJOURS LINGUISTIQUES à l'étranger recherche membres de l'enseignement bien introduits dans milieu scolaire, ayant téléphone, pour travail à temps partiel au niveau régional (toutes régions). Bons honoraires. Pour tout renseignements : LEC, 52, rue de Londres, 75008 Paris.

- 26190 Bouvante, Hôtel du Sapin, Parc du Vercors, tél. (75) 45-57-63, pens. 65 F, réd. enf., forfait ski fond 25 F, calme, cuis. rég., pl. vac. Noël, amb. familiale.
- En montagne, la Balme de Rencurel 38680, calme, repos, site pittor., 10 km Villard-de-Lans, prox. téléski, HOTEL DE LA BOURNE, cft., cuis. soignée, vac. d'hiv. 70 à 75 F net + boisson, arrangt famille. Tél. 14.
- Albiez le Vieux-Savoie, enneigt de déc. à mai, 1500 à 2100 m alt., chalet-hôtel LA MAISON BLANCHE reçoit tte année classes et séj. neige, classes vertes, gpes enf., jeunes adultes, assoc., comités d'entreprises, 3^e âge. Ecr. L'ORANGE BLEUE, 2, bd des Mobiles, 07002 Privas. Tél. (75) 64-02-44.

automobiles - caravanning

- Vds déb. déc. 305 GR ivoire, 9 ms, 4500 km. Geney Guy, 53, rue Sous-la-Chaux, 25600 Sochaux.
- Vds 305 GR, beige métal., 9 ms, 5500 km. Grosclaude A., 103, Gde-rue, 25550 Bavans. Tél. (81) 96-20-44.
- Vds coupé 104 ZL rouge, 9 ms, 9000 km, lun. arr. chauff., options. Radreau, 25113 Ste-Marie. Tél. (81) 93-50-82.

divers

- Pr vos cadeaux, offrez des napperons au tricot d'art artisanal. Catal. c/ 4 t. 1,30. Homs, 54, r. M.-Ravel, 81100 Castres.
- Ch. albums Semaine de Suzette années 1935-36-37-38. Ec. Cessens, 73410 Albens.

• Connaissez-vous les COTES du ROUSSILLON et les MUSCATS de RIVESALTES, A.O.C. ? VENTE DIRECTE du Domaine St-Luc, 66300 Passa. Tarifs spéc. ensgts. Doc. s/ dem.

- Elev. Shetland (85) nbx prix cède poulain 18 ms moins 0,86 m class. 2^e px nat. et pouliche 4 ans baie brun, px int. Tél. 52-69-58.
- Du producteur, pineau des Charentes blanc et rosé, cognac. Tarifs s/ dem. à Guy Chainier et fils, Arthenac, 17520 Archiac. Tél. (46) 49-12-85.

échanges avec l'étranger

L'éducation
Le français dans le monde

- Lycée allemand à Göttingen (RFA) ch. CES/lycée en France en vue échange scolaire. Pr ts rensngts écr. à Chr. Sickermann, Otto-Hohn-Gymnasium, Carl-Zeiss-Str. 6, D 3400 Göttingen.
- Ech. gd appt Vancouver 15/10-15/12/1980 (dates flexibles) c/ domicile Paris. Ecr. P. Trescases, Simon Fraser University, Burnaby, Canada V5A 1S6.

RELATIONS AMICALES

corresp., renc. sorties, ttes régions, ts âges, milieux div. c/3 timbres. RENAISSANCE, B.P. 366, 13 - Marseille-2^e.



Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation...**

FRANCE 100 F

ÉTRANGER 130 F

RÈGLEMENT

Chèque bancaire Mandat carte
Chèque postal Mandat lettre

Date Signature

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire NOM _____

ADRESSE _____

DEPART. RESIDENCE _____

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion

ZIPCODE
76 _____ 80 _____

PAYS (si Etranger) _____

Envoi de la facture à NOM _____

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

ADRESSE _____

A envoyer à « l'éducation », 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

Dès aujourd'hui, choisissez votre Sterckeman 80 en bénéficiant des meilleurs prix d'hiver.



Sterckeman, grande marque française, seul constructeur référencé Camif pour les caravanes rigides, vous propose une gamme très étendue :

Première et Première GT, Saratoga, Saratoga GT, Mercure et Elite (notre photo).

En choisissant dès aujourd'hui votre Sterckeman vous bénéficierez des meilleurs prix d'hiver (jusqu'au 31 décembre) s'ajoutant aux conditions spéciales Camif.

Sterckeman

Mercure de l'Élite Européenne

la poésie dans l'enseignement !

La revue

Poesie

vous propose exceptionnellement
A l'occasion de son 10^e anniversaire

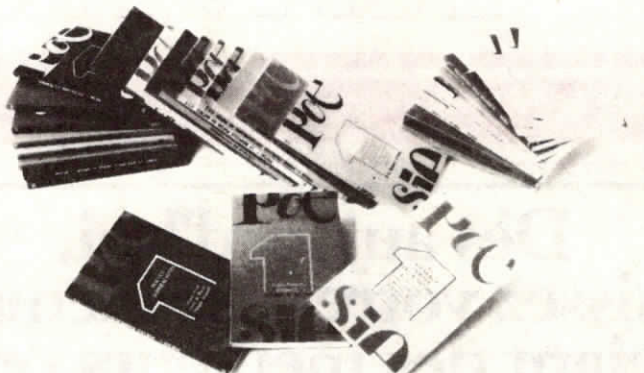
30 NUMÉROS DIFFÉRENTS
pour **95 F.** seulement au lieu de **375 F.**
(+ 15 F. de frais d'envoi) (prix de vente actuel en librairie)

les sommaires

- 1) Poésie féminine d'aujourd'hui Poésie 1 n° 6
- 2) La nouvelle poésie française (notes critiques de Serge Brindeau) n° 8
- 3) Lamartine : Les nouvelles méditations poétiques n° 9
- 4) Leconte de Lisle : Poèmes barbares n° 10
- 5) L'école de Rochefort n° 11
- 6) La nouvelle poésie Algérienne (notes critiques de Jean Sénac) n° 14
- 7) La nouvelle poésie française (notes critiques de J.-F. Bourbon) n° 15
- 8) La poésie française de Belgique (notes critiques de F. Verhesen) n° 16
- 9) La poésie française de Belgique (notes critiques d'Albert Ayyguesparse) n° 18
- 10) La nouvelle poésie française (notes critiques de Jean Breton) n° 19
- 11) Les poètes sous les verrous (notes critiques d'Auguste Le Breton) n° 20
- 12) La nouvelle poésie française (notes critiques de J.-F. Bourbon) n° 21
- 13) La nouvelle poésie comique (notes critiques de Jean Orizet) n° 22
- 14) Poètes surréalistes n° 23
- 15) La poésie française de Belgique (notes critiques d'Hubert Juin) n° 24

les sommaires (suite)

- 16) Alain Borne : un dossier, des inédits n° 25
- 17) La nouvelle poésie d'Alsace n° 26
- 18) La nouvelle poésie française de Belgique (notes critiques d'André Miguel) n° 27
- 19) Poètes du nord n° 30
- 20) La poésie française de Suisse (notes critiques de Vahé Godel) n° 31
- 21) La nouvelle poésie française de Suisse (notes critiques de Jean-Paul Seguin) n° 32
- 22) La nouvelle poésie française : Poètes du Premier Grand Concours Poésie I, présentés par Max-Pol Fouchet n° 33
- 23) Les nouveaux poètes de la nature n° 34
- 24) Poésie du Québec : les premiers modernes n° 35
- 25) La nouvelle poésie du Québec (notes critiques de Jacques Rancourt) n° 36
- 26) La nouvelle poésie française de Suisse (notes critiques de Jean-Paul Seguin) n° 37
- 27) La poésie française contemporaine de Suisse (notes critiques de Vahé Godel) n° 36
- 28) La nouvelle poésie philosophique (notes critiques de Serge Brindeau) n° 41
- 29) Le nouveau réalisme (notes critiques de Jacques Donguy) n° 42
- 30) La nouvelle poésie française (notes critiques de Gilles Pudlowski) n° 47-48-49



(format réel : 110 x 170)

Ce qu'ils en pensent :

MAX-POL FOUCHET :

« Aucune entreprise plus courageuse ne fut tentée en faveur de la poésie. Grâce à Poésie 1, nous avons le sentiment que la poésie vit et fait partie de notre vie. »

PIERRE EMMANUEL :

« Poésie 1, c'est la plus ouverte des revues de poésie, la seule attentive par définition à tout ce qui se passe dans l'ensemble du domaine de langue française. »

GEORGES JEAN :

« Une revue exemplaire animée par des amis dont il faut proclamer d'emblée et très fort qu'ils sont les très courageux aventuriers de la cause de la poésie pour tous, notre cause. »

N'appartenant à aucun parti ou groupe d'intérêt, la revue Poésie 1 est recommandée, pour ses seules qualités littéraires par la commission des livres et publications du Ministère de l'Éducation. Elle est diffusée par Armand Colin.

HERVÉ BAZIN

« La renaissance de la poésie et de sa diffusion passe par des revues telles que Poésie 1 qui s'adresse aux enseignants, aux lycéens et aux étudiants, aux littéraires, aux linguistes, aux poètes et à tous ceux qui aiment la poésie. »



Poesie 1 est une publication des Éditions Saint-Germain-des-Prés (le Cherche Midi Éditeur, société locataire gérante).
70, rue du Cherche Midi - 75006 PARIS - Tél. 222.71.20.

Offre strictement réservée aux enseignants

Valable jusqu'au 15 janvier 1980.

BON DE COMMANDE

à compléter et à retourner dès aujourd'hui à Poésie 1, service commandes,
70, rue du Cherche Midi 75006 PARIS.

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Je désire bénéficier de votre offre exceptionnelle. Envoyez-moi les 30 numéros de la revue Poésie 1 cités ci-dessus (1) au prix de 95 F seulement (+ 15 F de frais d'envoi), soit au total : 110 F. (Étranger : 130 F).

ci-joint mon règlement de F à l'ordre du Cherche Midi Éditeur par :

Chèque bancaire ci-joint.

Virement postal trois volets CCP ci-joint PARIS 16 452 49 V

Je paierai à réception de votre facture (pour les établissements scolaires uniquement).

Date :

Signature :

c4

(1) Si l'un des numéros est épuisé, nous le remplacerons par un numéro d'un prix équivalent.